

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 9 Juin 2008

-Transcription des débats-



Monsieur le Maire : Nous allons commencer notre séance avec un certain nombre de pouvoirs qui, je pense, n'ont rien à voir avec le premier match de l'Euro France-Roumanie.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Vincent Flouquet, Valérie Giovannucci, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefèvre, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Marinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs José Baghdad (pouvoir à Catherine Bessis), Claude Barrier (pouvoir à Hubert Martinez), Agnès de Fressenel (pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre), Jean-Raymond Delmas (pouvoir à Franck Lefèvre), Ghislène Fonlladosa (pouvoir à Françoise Malassis), Gérard Gayet (pouvoir à Sylvie Ceyrac), Anne Hidalgo (pouvoir à Claude Dargent), Jérôme Loriau (pouvoir à Jean-Baptiste Menguy), Isabelle ROY (pouvoir à Vincent Flouquet).

Sont absents :

Messieurs Mathieu Blin, Pierre Charon, Jean-Manuel Hue, Fabrice Rousseau.

Voilà, le quorum est atteint néanmoins.

► Je désigne les deux secrétaires de séance : Madame Buffeteau et Monsieur Mouricou.

Je voudrais également féliciter au nom de notre Conseil Madame Tachène pour sa nomination comme Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Un mot sur le procès-verbal qu'habituellement nous approuvons lors de la séance suivante du Conseil d'arrondissement, ce qui n'a pas été rendu possible cette fois-ci puisque les services de Monsieur Foisel, bien que très productifs, n'ont pas eu le temps de retranscrire l'intégralité des débats qui n'ont eu lieu que 11 jours avant l'envoi de l'ordre du jour contre 17 à l'accoutumée, d'autant plus que notre dernière séance était très prolifique en débats et a duré pas moins de quatre heures et vingt-huit minutes. J'en profite d'ailleurs pour lancer un appel à la concision, que j'essaierai de m'appliquer à moi-même également. Cela étant nous avons réussi à mettre les procès-verbaux sur vos tables. Mais comme vous n'avez pas le temps de les consulter avant leur adoption, je vous propose que nous les adoptions simplement lors de notre prochaine séance du 30 juin.

► Je suis amené à mettre en œuvre la procédure d'urgence avec un ordre du jour complémentaire comprenant deux projets de délibération, que vous avez dû recevoir samedi ou lundi et que vous avez également sur les tables.

Le premier porte sur l'attribution d'une subvention à l'association « crèche Saint-Lambert » que nous avons intérêt à voter pour qu'elle soit attribuée le plus rapidement possible bien sûr. Le second concerne l'affectation d'une parcelle du domaine public du Jardin Blanc dans le parc André Citroën en vue d'y implanter un manège enfantin. Nous avons voté le rapport de cette délibération lors de notre précédente séance. Il nous est soumis à nouveau pour que nous puissions en débattre sous un éclairage nouveau que nous évoquerons lors de l'examen de ce projet de délibération, si vous en êtes d'accord.

Je vais donc procéder au vote sur l'ordre du jour complémentaire. Qui est d'accord pour voter l'ordre du jour complémentaire concernant les mémoires DFPE 78 et DEVE 40 pour qu'ils soient examinés en procédure d'urgence ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Notre ordre du jour appelle tout d'abord l'adoption du compte administratif 2007 de l'Etat Spécial du 15^{ème} arrondissement.

1. Adoption du compte administratif 2007 de l'Etat Spécial du 15^{ème} arrondissement après élection du Président de séance.

Monsieur le Maire : Je vais d'abord mettre aux voix la désignation d'un Président de séance qui, comme vous le savez, c'est la procédure habituelle, va rapporter en mes lieu et place le compte administratif 2007 de mon prédécesseur. Je quitterai la tribune pendant tout le temps de la délibération mais j'y reviendrai aussitôt après, je préfère le préciser tout de suite. Je vais donc mettre aux voix l'élection de Monsieur Destrem, qui est Conseiller de Paris délégué auprès de moi aux finances et je propose sa candidature à votre élection pour rapporter le compte administratif 2007. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ne participe pas au vote : la gauche. Merci. La majorité étant acquise, Monsieur DESTREM est désigné comme Président de séance. Je l'invite à prendre très temporairement ma place.

Alain Destrem : Merci Monsieur Goujon. Chers collègues, vous avez reçu les documents concernant le compte administratif de l'Etat Spécial du 15^{ème} 2007 et je dois vous le rapporter en vue de son adoption. Comme l'a dit Monsieur Goujon, c'est le compte administratif de l'Etat Spécial du 15^{ème} qui a donc été discuté par le Conseil d'arrondissement dans sa formation précédente, sous l'autorité de l'ancien Maire du 15^{ème} et nous sommes ici pour l'analyser en vue de son adoption.

Ce compte administratif, pour ceux qui ne sont pas des experts en terme d'analyse d'états spéciaux, comprend essentiellement deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Sur la session de fonctionnement, vous le verrez dans le document qui a été envoyé, qui va de la page 163 à 172, il y a la dotation à l'animation

locale qui est pratiquement l'essentiel, qui est spécifique pardon et il y a la dotation à la gestion locale qui comprend à peu près 80 % des dépenses dont je vais vous parler dans quelques instants. Sur la section d'investissement, ce sont les investissements qui sont faits par la Mairie et elle comprend les dotations qui sont accordées aux 10 Conseils de quartiers. Cela représentait au total pour l'année 2007 des crédits ouverts à hauteur de 10 695 761 € ; je rappelle que ces crédits étaient en 2006 de 10 895 000 € c'est-à-dire qu'en 2007 ils ont eu 200 000 € de moins en terme de dotation de crédits ouverts et 2008, en incluant les reports des crédits 2007 qui n'ont pas été engagés, est à hauteur de 10 950 000 € c'est-à-dire qu'en fait nous sommes dans une réelle stabilité. D'après les informations que j'ai, en ce qui concerne en particulier 2009, la Mairie de Paris souhaite que les Mairies d'arrondissement et les Conseils d'arrondissement fassent des efforts dans le sens de la réduction des crédits qui leur seront accordés. Mais j'en parlerai en conclusion.

Donc la dotation à la gestion locale, comme je le disais, qui regroupe à peu près l'essentiel, recouvre les dépenses faites au niveau de la Mairie centrale, les maisons d'associations, les bains-douches, écoles maternelles, écoles primaires, le conservatoire du 15^{ème}, les bibliothèques et médiathèques, les salles de sport et gymnases, les terrains de sport, les piscines, les centres d'animation, les crèches -je vous rappelle qu'il y en a trois nouvelles qui ont ouvert en 2007 : deux à Félix Faure et une à Lecourbe- et les espaces verts. Cet ensemble a eu des crédits ouverts à hauteur de 8 632 962 € et lorsque l'on tient compte des crédits qui ont été engagés, nous avons mis en circulation, dépensé, de façon réelle ou théorique puisque c'est en cours, entre les mandatements ou engagements, nous avons utilisé 87 % des crédits initialement ouverts. Mais j'y reviendrai parce que ces chiffres donnent l'impression qu'on ne sait pas dépenser tout ce qui est mis à notre disposition mais c'est essentiellement un problème de régularisation comptable. En ce qui concerne la dotation « animation locale », c'est l'animation qu'il y a dans cette Mairie au niveau de la culture essentiellement, de catalogues à imprimer qui comprend d'ailleurs le journal de la Mairie qui je crois coûte à peu près 20 000 € par numéro, si j'ai bon souvenir, les locations de matériel, les affranchissements. Cette dotation a été fixée à hauteur de 1 057 432 € et lorsque l'on tient compte des crédits qui ont été engagés, nous avons utilisé 96 % de la dotation.

Sur les investissements, j'y reviendrai un peu plus en détail tout à l'heure après la conclusion. Je dois dire que les taux de mandatement, c'est un peu comme toutes les années précédentes, seront largement supérieurs aux dotations d'investissement parce que dans les dotations d'investissement nous avons les Conseils de quartier qui ont beaucoup de difficultés à utiliser les crédits qui leurs sont alloués parce que c'est souvent très long et à la fin la Mairie de Paris décide de faire autre chose et donc les crédits ne sont pas utilisés, ils sont ainsi reportés. Je rappelle que chaque Adjoint en charge des Conseils de quartier avait jusqu'à maintenant 8 000 € à sa disposition pour faire fonctionner des projets nouveaux dans chacun des Conseils de quartier. Donc il faudra avoir une réflexion sur la manière plus intelligente d'utiliser ces crédits dans les années à venir.

Sur le reste, si l'on regarde dans l'ensemble, nous sommes dans une situation où à peu près 20 % des crédits disponibles n'ont pas été consommés mais si l'on tient compte des crédits engagés il reste à peu près 13 % des crédits qui n'ont pas été utilisés et qui sont donc réputés reportables, c'est-à-dire qu'ils doivent être ramenés en complément de ce qui sera discuté sur le budget d'origine pour l'année 2009. Nous avons malheureusement à souffrir d'un retard de paiement, ces retards de paiement ne sont pas toujours liés à la Mairie du 15^{ème} arrondissement mais bien au système technique qui existe actuellement entre ce que nous appelons la double inscription, c'est-à-dire que la Mairie de Paris paie directement un certain nombre de fournisseurs, en particulier les fluides : c'est-à-dire l'eau, le chauffage, l'assainissement et puis une grande partie des fournitures scolaires. Ce qui fait que lorsque la Mairie de Paris règle, après cela, il faut qu'elle vienne en double inscription bien sûr, débiter le compte concerné à la Mairie du 15^{ème} arrondissement et

cette gestion de cette double inscription fait que nous avons beaucoup de mal la plupart du temps à nous y retrouver et lorsque la Mairie de Paris a effectivement réglé un fournisseur, la Mairie du 15^{ème} n'a pas encore redonné l'argent à la Mairie de Paris, ce qui donne l'impression que nous avons beaucoup de retard mais c'est à la fois un problème technique et aussi le problème de gestion avec cette double inscription. La Mairie de Paris se fait rembourser assez tardivement par l'Etat Spécial, ce qui évidemment fausse la vision réelle de l'engagement des crédits qui sont les nôtres.

Alors pour l'avenir je dirais qu'il faudra se pencher très certainement, avec les Adjointes en charge des Conseils de quartier, sur la meilleure utilisation des crédits qui sont mis à leur disposition. Il a déjà été fait des efforts par l'administration du 15^{ème} arrondissement mais nous devons continuer à les faire en liaison avec la Ville de Paris pour que la performance administrative soit améliorée car c'est bien d'avoir des fournisseurs, c'est bien que certains fournisseurs, qui sont même peut-être du 15^{ème} arrondissement, soient heureux de travailler pour notre Mairie mais c'est bien aussi qu'ils soient payés dans des délais raisonnables, ce qui nous paraît quand même être important pour l'image qui est celle de notre Conseil et de notre Mairie.

Je rappelle que le Budget Supplémentaire 2008 passera à la session du 30 juin et que grâce aux nouveaux outils qui sont en train d'être mis en place, dont un qui s'appelle Alizé mais qui ne marche pas si bien que cela, même si le prénom est assez joli. Le fait est qu'il y a besoin d'ajustements mais grâce à ce nouvel outil informatique, nous allons pouvoir rapprocher les lignes budgétaires réelles entre la Ville de Paris et la Mairie du 15^{ème} arrondissement pour démontrer que nous savons avec pertinence et intelligence utiliser la totalité des crédits qui nous sont attribués.

Ensuite pour l'année 2009, pour notre information, nous discuterons, le Maire du 15^{ème} arrondissement, avec les services, est déjà en discussion avec le Maire de Paris. Il y aura une discussion plus appropriée au mois de septembre. En octobre, au Conseil de Paris les montants globaux des trois dotations, dont je vous parlais tout à l'heure, seront arrêtés. En novembre ils seront ajustés par les services de la Mairie du 15^{ème} et le Maire du 15^{ème} pour être votés en Conseil d'arrondissement et ensuite le Conseil de Paris, lors de sa session budgétaire, votera définitivement les crédits ouverts pour l'année 2009.

Voilà mes chers collègues, après avoir regardé dans le détail l'ensemble de ce compte je pense qu'il est sincère, comme l'on dit en termes comptables et que donc nous pouvons le voter sans difficulté. Qui veut prendre la parole ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Président de séance. S'agissant de ce Compte Administratif, il y a un point sur lequel nous souhaiterions attirer l'attention de notre assemblée, c'est dans la dotation d'animation locale, la ligne la plus importante de la dotation d'animation locale, dans le chapitre 011 charges de caractère général, c'est « l'entretien de bâtiments 61522 » et donc une ligne qui est tout à fait largement dotée pour plus de 660 000 €. Or j'observe que les dépenses mandatées se sont élevées, dans l'année 2007, à un peu plus de 522 000 €, ce qui laisse donc en quelque sorte, sur le carreau, presque 134 000 €. Il faut savoir que cette ligne, c'est celle sur laquelle on finance les travaux d'appoint pour les bâtiments de l'arrondissement, les écoles, les crèches et je suis surpris, connaissant l'ampleur des besoins, parce qu'il y a toujours des besoins en la matière et nous connaissons tous des établissements qui sont dans ce cas, je suis surpris qu'on n'ait pas obtenu un taux de couverture de ce crédit plus élevé. Cela fait plus de 20 % des crédits qui n'ont pas été dépensés. Donc je m'en étonne, je vous adresse la question. Je sais bien sûr que tout cela date d'une période où certains ici se sentaient moins engagés qu'aujourd'hui mais je voulais vous dire qu'en ce qui concerne la gauche, nous serons vigilants pour qu'à l'avenir, d'un côté on ne laisse pas ces sommes non mandatées et de l'autre côté on réclame de la Mairie de Paris toujours plus de financement et d'action. On ne peut pas à la fois ne pas dépenser ce qui est de sa

compétence et se plaindre du fait que la Mairie de Paris n'en ferait pas assez pour le 15^{ème} arrondissement.

Alain Destrem : Très bien. Voulez-vous que je vous réponde tout de suite ? Sur ce compte d'animation locale sont effectivement imputés les travaux urgents. On le voit d'une année sur l'autre, ces travaux dits urgents, donc d'entretien en fait, ne font que croître d'une année sur l'autre compte-tenu du vieillissement des équipements transférés qui doivent être maintenus dans un état que nous voulons être le plus satisfaisant possible, bien entendu tous ici. Je dois vous indiquer que sur les 660 145 € qui étaient des crédits ouverts, nous avons engagé 657 475 € c'est-à-dire que ce ne sont pas les crédits mandatés mais les crédits engagés, c'est-à-dire que l'engagement a été fait avant la fin de l'année 2007, ce qui représente 99,6 % de la dotation initiale. Ceci pour vous rassurer.

Claude Dargent : Cela me rassure mais bon, on aurait pu les engager effectivement plus tôt, ce qui aurait permis auxdits équipements d'être réparés plus vite ! La perfection n'est pas de ce monde, mais enfin les sommes sont quand même considérables et je connais beaucoup d'écoles et de crèches qui attendent en l'occurrence des travaux de réparation.

Alain Destrem : Je vous rappelle quand même que ce sont des travaux dits « urgents » cela veut dire que l'urgence de les engager arrive au moment où l'urgence s'impose. C'est-à-dire que s'il n'y a pas de travaux à faire et s'il n'y a pas de réparations à faire, cela dépend du problème qui se pose dans tel ou tel établissement. C'est le caractère d'urgence, ce n'est pas une planification pluriannuelle, ce sont des travaux qui sont engagés lorsqu'il y a un problème qui se pose.

Claude Dargent : Comme vous l'avez dit vous-même ce sont des travaux d'entretien et effectivement il y a des écoles et des crèches qui en ont besoin.

Alain Destrem : Quelqu'un d'autre veut-t-il prendre la parole ? Si vous en êtes d'accord je vais faire passer au vote l'approbation du Compte Administratif 2007. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? D'accord. Et bien il est réputé adopté.

Vous pouvez retourner chercher le Maire du 15^{ème} qui doit être devant sa télé, qui va pouvoir nous tenir au courant de l'évolution du sport. J'espère que l'on parlera souvent du Compte Administratif, c'est pas mal ici, on est bien assis. Vous l'avez retrouvé ? Il est au téléphone bien évidemment.

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre le cours normal de notre séance. Félicitations au rapporteur. Nous allons évoquer les projets de délibérations qui nous ont été transmis par la Mairie de Paris en commençant par le DVD 120, un avenant aux travaux de signalisation sur le TMS. La parole est à Monsieur Lefèvre.

2. DVD 120 – Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de signalisation lumineuse tricolore, de caméras et de panneaux à messages variables dans le cadre de l'opération du Tramway Maréchaux Sud à Paris 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} substituant la société FORCLUM IDF à la société CICO.

Franck Lefèvre : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, dans le cadre de l'opération du TMS, la Mairie de Paris a confié à la société CICO un marché de travaux de signalisation lumineuse, de caméras et de panneaux à messages variables. Au terme d'un processus de fusion, la société CICO a été absorbée par la société FORCLUM Ile-de-France-Nord le 28 septembre 2007. Afin de poursuivre l'exécution du marché, il est nécessaire de passer un avenant afin de substituer la société FORCLUM à la société CICO.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

Nous avons un certain nombre de projets de délibérations concernant des subventions aux crèches : **DFPE 74 – 81 – 75 - 77 – 88** auxquels je vous propose d'ajouter le **78**, qui était à l'ordre du jour complémentaire que nous avons adopté tout à l'heure. Je passe la parole, pour rapporter en bloc, à Madame Malassis.

3. **DFPE 74 – Subvention à l'association « L'Oeuvre de la Chaussée du Maine-CEASIL » (OCM-CEASIL) gestionnaire de la crèche collective 4 rue Vigée Lebrun 15^{ème} - Montant : 73 818 € .**
4. **DFPE 81 – Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « L'Oeuvre de la Chaussée du Maine-CEASIL » (OCM-CEASIL) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie 15^{ème} – Montant : 138 679 € .**
5. **DFPE 75 – Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Institut d'Etudes, de Recherches et de Formation en Action Sociale » (I.E.R.F.A.S.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Firmin-Marbeau » 15^{ème} – Montant : 198 402 € .**
6. **DFPE 77 – Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Institut d'Etudes, de Recherches et de Formation en Action Sociale » (I.E.R.F.A.S.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Fourcade » 15^{ème} – Montant : 369 020 € .**
7. **DFPE 88 – Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes » (O.N.C.P.) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Brancion » 15^{ème} – Montant : 154 367 € .**
19. **DFPE 78 – Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Crèche du quartier Saint-Lambert » pour la crèche collective « Brancion » 15^{ème} – Montant : 373 565 € .**

Françoise Malassis : Merci Monsieur le Maire. En effet je vais évoquer les six projets de délibérations, y compris celui inscrit en procédure d'urgence, car ils se rapportent tous à des subventions attribuées à des structures de petite enfance. Nous sommes donc appelés à voter des subventions à des associations gestionnaires de crèches ou de haltes-garderies. Je vais donc aller très vite et vous citer simplement les associations concernées et le montant de la subvention allouée pour leur établissement, dans l'arrondissement :

- Association « L'Oeuvre de la Chaussée du Maine-CEASIL » (OCM-CEASIL), gestionnaire d'une crèche collective 6/4 rue Vigée Lebrun : attribution d'une subvention de 73 818 € ,

- Pour la même association mais cette fois pour le fonctionnement de sa halte-garderie : attribution d'une subvention de 138 679 € ,

- Association d'études et de recherches de formation en action sociale, gestionnaire de la crèche Firmin Marbeau, située 29 rue du Général Beuret : attribution d'une subvention de 198 402 €,

J'ai d'ailleurs pris contact avec les trois associations précitées qui ne m'ont fait part d'aucune observation sur les subventions qui leur sont allouées.

- Toujours pour la même association mais là pour la crèche Fourcade - 29 rue du Général Beuret : une subvention d'un montant de 369 020 € ;

- Association « Nouvelles crèches parisiennes », gestionnaire de la crèche collective Brancion - 125 rue Brancion : attribution d'une subvention de 154 367 €

- Enfin association « Crèche du quartier Saint-Lambert », gestionnaire de la crèche 13 bis rue d'Alleray : attribution d'une subvention de 373 565 €.

Cette subvention permettra au Président de régler les dépenses imprévues auxquelles il a dû faire face pour une remise aux normes du système électrique.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. S'il n'y a pas de questions je vais mettre aux voix chacune de ces délibérations. Oui, Madame Chérioux.

Joëlle Chérioux : Concernant le DFPE 78, en tant qu'Administrateur de la crèche Saint-Lambert, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Concernant la DFPE 78, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : C'est tout ? Il y en a encore d'autres ?

Hélène Macé de Lépinay : Je ne prendrai pas part au vote non plus.

Monsieur le Maire : Nous allons procéder au vote un par un :

Le **74** – Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le **81** – Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le **75** – Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le **77** – Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le **88** – Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Le **78** – Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Je vous remercie pour cette série couronnée de succès. Nous allons passer au projet **DASCO 69** dont le rapporteur est Madame Catherine Bruno.

8. DASCO 69 – Signature des conventions avec les 15 Caisses des Ecoles proposant les modalités d'achat aux Caisses des Ecoles des goûters fournis pour les enfants durant le temps périscolaire « le goûter récréatif » dans les écoles maternelles.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. Depuis juin 2005 s'est mis en place dans les arrondissements un goûter dit récréatif pour la garderie du soir dans les maternelles. C'est la Caisse des Ecoles qui fournit ces goûters, élaborés par une diététicienne qui tient compte du déjeuner servi aux enfants le même jour, ceci dans le but de lutter contre le développement précoce de l'obésité chez les jeunes enfants. Ces goûters seront achetés au prix unitaire de 0,69 € pour l'année 2008-2009 avec possibilité de reconduction pour

l'année 2009-2010 au prix de 0,70 € et ces achats font l'objet d'une convention avec chacune des Caisses des Ecoles.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire de Paris à signer la convention avec la Caisse des Ecoles du 15^{ème} pour des goûters récréatifs dans les écoles maternelles de notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, la Caisse des Ecoles fournit des goûters, ce qui représente un effort budgétaire non négligeable. Notre arrondissement a activement participé à la réflexion pour permettre un meilleur équilibre alimentaire et vous l'avez dit tout à l'heure concernant la diététicienne. L'introduction du BIO, d'ailleurs, dans ce projet est une excellente initiative, même si cela va représenter un coût supplémentaire.

J'en profite pour évoquer le succès de l'opération que nous avons menée samedi sur le parvis de la Mairie : l'opération « Fraîch' attitude » afin de promouvoir la consommation de fruits et légumes et l'hygiène alimentaire. Environ 5000 personnes y ont participé et notre Mairie, je tiens à le signaler, a obtenu le 1^{er} prix pour la « Fraîch' attitude » décerné par l'association des Maires d'Ile-de-France.

Pour revenir aux goûters récréatifs, l'objectif alimentaire semble atteint mais il est vrai que l'aspect récréatif et pédagogique surtout, souffre parfois d'un déficit en nombre de personnel surveillant. L'enjeu éducatif ne doit pas être négligé : les espaces « premier livre », des petites bibliothèques enfantines de maternelles, qui ont été ouverts d'ailleurs, sont un bon exemple de ce qu'il faut faire. Je pense que nous devons renforcer l'aspect pédagogique de ces goûters récréatifs qui sont distribués je crois, à la satisfaction générale. S'il n'y a pas d'intervention, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Maintenant nous avons un **DAC 225** sur un avenant à la convention avec l'association « Immanence » que devait rapporter Madame Ghislène Fonlladosa, Adjoint chargé de la Culture. En son absence, je passe la parole à Madame Claire de Clermont-Tonnerre, Premier Adjoint, qui rapportera ce mémoire.

9. DAC 225 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association « Immanence » 15^{ème} pour l'attribution d'une subvention pour ses activités 2008. Montant : 30 000 €

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. D'abord je voudrais me réjouir que cette délibération vienne devant notre Conseil d'arrondissement puisque cela n'avait pas été le cas en 2007, ainsi que l'avait fait observer ma collègue Hélène Macé-de-Lépinay au Conseil de Paris. Cette délibération, l'année dernière, n'était pas passée devant notre Conseil d'arrondissement.

Pour ceux d'entre nous qui ne connaîtraient pas cette association, « Immanence » est située au 21 avenue du Maine, au coeur d'une cité d'artistes installée dans une impasse verdoyante où le visiteur peine à imaginer qu'il se trouve là au pied de la Tour Montparnasse. « Immanence » a été fondée il y a 10 ans par Cannelle Tanc et Frédéric Vincent à leur sortie des Beaux-Arts. Ce lieu a vocation à favoriser la création et la diffusion de l'art contemporain et du savoir artistique. L'association produit au 21 avenue du Maine des expositions temporaires individuelles, collectives ou thématiques d'envergure. Elle développe également une activité pédagogique de sensibilisation à l'art contemporain en direction des enfants des écoles et des centres aérés. Parallèlement, « Immanence » anime depuis 2005 à Berlin un lieu de résidence et d'exposition où sont accueillis pour deux mois de jeunes artistes émergents désireux de participer à l'aventure artistique berlinoise.

Outre ses projets internationaux, l'association présente dans ses murs des expositions de grande qualité. Par ailleurs, en complément de la programmation artistique prévue pour le deuxième semestre 2008, les responsables d'« Immanence » m'ont indiqué hier qu'ils participeront à l'automne à plusieurs manifestations nationales ou parisiennes, en particulier aux journées du patrimoine des 20 et 21 septembre, qui ont cette année pour thème « patrimoine et création » ainsi qu'à la septième édition de la Nuit Blanche, qui aura lieu dans la nuit du 4 au 5 octobre. Parallèlement à ces activités l'association développe actuellement un projet de grande envergure, avec la création d'un centre de documentation et de recherche qui rassemblera un fond exceptionnel de 3500 pièces portant sur la création artistique de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. L'inauguration de ce centre de documentation et de recherche est prévue pour le 18 juin, c'est-à-dire dans quelques jours. L'ouverture au public étant programmée pour le mois de septembre compte tenu des aménagements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Au vu du travail et du dynamisme de cette association à la fois bien insérée dans le tissu culturel du 15^{ème} et parisien, et de son ouverture sur l'international, je vous propose, mes chers collègues, de lui accorder une subvention de 30 000 €. J'ajoute que ce montant est stable depuis 2005 et qu'il permet par ailleurs à « Immanence » d'assurer le versement du loyer demandé par la Ville de Paris et en même temps de développer une action artistique d'une grande qualité. Merci.

Monsieur le Maire : Vous avez raison de rappeler l'intérêt de ce lieu culturel qui a failli disparaître d'ailleurs du fait d'un projet immobilier de la SEMEA 15 avant 1995 et je me réjouis, ayant été nommé après 1995 Président de cette société d'économie mixte de la Ville, d'avoir pu participer à empêcher que ce lieu de mémoire ne disparaisse de notre arrondissement. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Personne. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

20. DEVE 40 – Affectation d'une parcelle du domaine public du Jardin Blanc, parc André Citroën, en vue d'y implanter un manège enfantin.

Maintenant, nous avons le **DEVE 40**, ordre du jour complémentaire, le dernier projet de délibération inscrit à notre Conseil avant l'examen des vœux. Il me faut vous donner un mot d'explication concernant l'inscription de ce projet de délibération à l'ordre du jour complémentaire. Vous vous souvenez que nous en avons voté le report lors de notre précédente séance, afin de permettre une consultation avec les Conseils de quartier. Les premiers Conseils de quartier ne se réunissant qu'en septembre, nous avons convenu avec Madame Giboudeaux, Adjointe au Maire de Paris chargée des Parcs et Jardins, d'organiser une réunion publique de concertation avec les riverains du parc afin d'évoquer son aménagement, le manège et aussi l'aménagement général du parc. Une date a même été arrêtée conjointement : le 24 juin à 19 heures 30 en Mairie pour que le projet de délibération soit examiné lors du Conseil d'arrondissement du 30 juin, c'est-à-dire le prochain.

J'ai appris jeudi dernier, après que l'ordre du jour vous ait été adressé, que la Mairie de Paris nous demandait de l'inscrire à notre séance du 9 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, pour pouvoir installer le manège dès cet été et que les enfants puissent en profiter dès le mois de juillet mais tout en nous proposant de maintenir la réunion publique du 24 juin. Je me suis donc entretenu avec Madame Giboudeaux qui a proposé une solution de compromis si je puis dire, qui consiste pour elle à s'engager à envisager le déplacement du manège si celui-ci entraînait une nuisance et à en informer les habitants lors de la réunion du 24 juin ainsi qu'au sujet des autres aménagements dans le parc. Madame Giboudeaux a accepté une proposition d'amendement que je lui ai faite à cette occasion avec son accord bien sûr et qui permet de concilier l'intérêt des enfants, qui pourront utiliser ce manège, je l'espère en tout cas, dès l'été avec la tranquillité des riverains. Je vais donc demander à l'Adjointe compétente Madame Toubiana de nous proposer cet amendement.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'article 1 est modifié comme suit : « Monsieur le Maire de Paris est autorisé à affecter une partie du Jardin Blanc, situé au parc André Citroën à Paris 15^{ème} en un emplacement commercial destiné à accueillir un manège enfantin ...

Monsieur le Maire : Cela ne bouge pas, on ajoute une phrase.

Marie Toubiana : Cela ne bouge pas, on ajoute : « En cas de nuisance avérée pour les riverains, induite par le fonctionnement de ce manège, son déplacement sera envisagé, dans la concertation, dans une partie de l'extension du parc actuellement prévue ».

Monsieur le Maire : Merci. Voilà donc la proposition qui est faite et qui a été acceptée par Madame Giboudeaux. Je vais passer la parole aux Conseillers qui souhaitent s'exprimer. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, je trouve quand même tout cela un peu compliqué. De quoi s'agit-il ? Il s'agit par rapport à un jardin, que nous connaissons, le Jardin Blanc, qui a une vocation qui est d'accueillir des enfants et encore une fois, comme je l'avais évoqué l'autre fois, pendant longtemps les riverains s'étaient plaints du mauvais entretien des équipements pour les enfants. Il s'agit donc d'installer un manège dans un jardin. La dernière fois on nous a expliqué ici même, la majorité, que c'était une idée saugrenue, inattendue, on a retiré de l'ordre du jour cette proposition d'installation d'un manège dans un jardin. Je veux dire : il s'agit d'un manège. On a l'impression, à entendre certains propos, qu'il s'agit d'une usine de retraitement des déchets. Qu'est-ce que c'est que « les nuisances qu'un manège peut occasionner » ? Monsieur le Maire, vous pouvez nous l'expliquer ? Un manège, on croit qu'il va tourner toute la nuit et qu'il va gêner les habitants autour ? Tout cela n'est pas très raisonnable, à mon avis et n'est pas respectueux en l'occurrence, des familles de cet arrondissement, qui en compte beaucoup, qui ont des enfants et qui souhaitent ce type d'équipement. Je dois dire que vous nous avez fait entrer, je dois dire, depuis le dernier Conseil, dans un chemin particulièrement compliqué en retirant cette délibération de l'ordre du jour alors que nous, tous les échos que nous avons, c'est que les habitants de cette partie du 15^{ème} arrondissement et notamment les familles, souhaitent évidemment que ce manège soit installé, de préférence pour l'été. Parce qu'un manège installé pour l'hiver, cela n'a pas grand sens. Alors là, la dernière découverte que vous nous faites, c'est d'introduire un amendement disant que « ce manège pourrait être déplacé ». Monsieur le Maire, c'est le cas de tous les équipements que nous implantons. Il n'y a pas besoin d'introduire un amendement pour dire que. La Mairie de Paris est maîtresse de la question de savoir si un équipement reste là où il est ou s'il bouge. Donc c'est un amendement absolument inutile, Monsieur le Maire, en l'occurrence. Bon, je conçois que cela vous fasse une porte de sortie pour un mauvais débat et une mauvaise querelle que vous aviez engagés la dernière fois. Mais je dois dire que nous ne partagerons pas cet amendement qui nous paraît en l'occurrence tout à fait superfétatoire.

Monsieur le Maire : Il y a un certain nombre d'observations, avant de passer la parole à d'autres orateurs. Tout d'abord, nous n'avons jamais qualifié ce projet d'idée saugrenue, pas du tout. Nous avons simplement essayé de concilier l'intérêt des familles et l'intérêt des riverains qui se sont émus de cette installation, pour un certain nombre d'entre eux. Le meilleur moyen d'ailleurs de savoir ce qu'il en est, c'est de réunir les Conseils de quartier. Parce que si un Conseil de quartier ne peut même pas se prononcer pour un simple manège, je me demande à quoi il sert. Mais dans un esprit de conciliation, nous avons accepté la proposition de Madame Giboudeaux, qui je le rappelle, avait tout à fait donné son accord dans un premier temps pour reporter à la séance du 30 juin notre délibération afin de permettre une concertation le 24. Il est vrai qu'il est un petit peu paradoxal de faire un vote avant la concertation, il valait mieux faire la concertation avant le vote mais cela ne paraît pas possible pour des raisons techniques, nous dit-on. Afin de permettre l'ouverture de ce manège en juillet, nous avons même été

encore plus loin, montrant ainsi notre bonne volonté, en acceptant que ce projet soit inscrit, en procédure d'urgence, qui plus est, lors de notre séance, avec simplement l'accord de Madame Giboudeaux sur cet amendement. Je m'étonne un peu de la position du groupe socialiste parce qu'il y avait un accord avec Madame Giboudeaux et je ne voudrais pas que cet accord soit rompu en fonction d'une position différente au Conseil de Paris, en tout cas de la gauche dans cette enceinte. Quant à l'expression des familles, je pense que vous n'êtes pas forcément mieux placés que le Conseil de quartier ou les habitants pour savoir ce qui peut les déranger. Nous serons fixés à l'issue de la réunion de concertation du 24 juin.

Donc, j'appelle au vote de cet amendement qui a fait l'objet d'une entente avec la Mairie de Paris. Maintenant chacun prendra ensuite ses responsabilités. Il y avait une intervention de Madame de Clermont-Tonnerre et ensuite Monsieur Flouquet.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voulais dire que parfois un manège peut susciter un certain nombre de nuisances. Alors on va reprendre l'histoire de ce petit manège qu'on accueillera bien volontiers dans le 15^{ème} arrondissement, pour vous dire qu'en fait ce manège devait aller dans le 11^{ème}, chez Monsieur Sarre. Il y a un arrêté du Maire de Paris qui a été signé en novembre 2006. Et puis Monsieur Sarre a écrit au Maire du 15^{ème} arrondissement pour lui dire que ses riverains n'en voulaient pas de ce manège et donc il a demandé au Maire du 15^{ème} de bien vouloir l'accueillir à la fin de la mandature. Il y a un courrier qui a été échangé pour demander au Maire s'il pouvait accueillir dans son arrondissement ce petit manège. C'est juste pour répondre à ce que vous venez de dire. Notre rôle d'élus c'est d'être simplement attentifs en veillant à ce que le manège soit implanté au bon endroit.

La deuxième chose, je voudrais revenir sur deux ou trois points qui ne sont pas exacts et qui figurent dans la délibération. D'abord, ce projet m'intéressait, sur les animaux en voie de disparition, alors je suis allée rencontrer le concessionnaire. Il se trouve qu'il a déjà un manège au Jardin des Plantes, qui est installé là depuis 10 ans. Alors je lui ai dit : « Mais dites, c'est formidable ce projet, en plus celui qui est au Jardin des Plantes est très réussi ; les animaux sont très bien réalisés ». Je lui ai dit que nous étions assez contents d'avoir cette création dans le 15^{ème}. Il m'a dit : « Mais attendez ce n'est pas du tout cela ; au mois de septembre - octobre, ce que vous aurez c'est des chevaux de bois ». « Ha bon ! » lui dis-je « mais ce n'est pas ce qui est marqué dans la délibération ». Il m'a dit : « Si, si, jusqu'en 2010 vous aurez des chevaux de bois parce que ce manège il faut que je le fabrique, il n'existe pas ». Alors il a une idée très intéressante, il fait un partenariat avec les élèves de l'école Boulle. Lorsque la délibération, le principe, sera acté et qu'il aura ce manège dit provisoire, pour faire quelques provisions financières pour la réalisation de ce nouveau manège sur les animaux disparus, il lancera un partenariat avec l'école Boulle. Nous aurons une maquette d'ici six mois, une maquette du manège au 1/10. Les animaux seront réalisés en bois. C'est un projet de grande qualité. Je me suis renseignée auprès du Muséum d'histoire naturelle, le manège est bien situé, fonctionne bien, les enfants sont contents. Donc c'est un joli projet. Simplement, il faudrait que la délibération soit conforme, c'est-à-dire que pour l'instant on aura jusqu'en 2010 un manège dit provisoire sur les chevaux de bois et ensuite on verra apparaître ce fameux projet sur les animaux en voie de disparition. Voilà simplement les précisions que je voulais apporter sachant que pour ce qui est du mois de juillet, non, c'est septembre – octobre. Le concessionnaire me l'a confirmé ; le manège qui existe avec les chevaux de bois a besoin d'un certain nombre d'adaptations, un certain nombre de travaux à réaliser. Les enfants pourront en profiter en septembre – octobre.

Dernier point, le projet sur les animaux disparus ne peut pas voir le jour dans le Jardin Blanc, c'est un manège très fragile qui représente un gros investissement pour le forain. C'est plutôt un artiste qu'un forain. C'est quelqu'un qui était photographe au Jardin des Plantes, qui était photographe pour plusieurs revues animalières et donc il souhaite que

le manège soit dans le parc clos afin que son bon état soit préservé et qu'il n'y ait pas de dégradations. C'est juste quelques informations qui complètent le contenu de cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Informations utiles. Que d'histoires pour un manège ! Je crois que la délibération n'est pas si mal ficelée. Encore une fois, je regrette ce que l'on vient d'apprendre, à savoir que le manège ne pourra même pas être mis en place cet été alors que c'était la raison principale de la procédure d'urgence. Enfin, vraiment pour montrer notre bonne volonté et sortir de ce dossier, je vous propose de voter, comme le suggère d'ailleurs Madame Giboudeaux l'amendement concerné. Nous regrettons néanmoins que le manège, d'une part ne puisse pas être mis en place au mois de juillet, d'autre part si j'ai bien compris, que le manège avec les animaux en voie de disparition ne puisse pas être installé dans le Jardin Blanc. Il semble toutefois, d'après ce que m'a dit Madame Giboudeaux, que le concepteur du jardin, lui, souhaite qu'il n'y ait aucun équipement dans le jardin, c'est la raison pour laquelle on a choisi le Jardin Blanc à la Mairie, donc c'est une affaire assez confuse mais sortons-en s'il vous plait. Oui Monsieur Flouquet.

Vincent Flouquet : On va en sortir. Je vais parler en tant que novice, je suis nouveau dans cette assemblée. J'étais très heureux de venir aujourd'hui parce qu'il y avait cette histoire de manège. Je pense que vous aussi ; il y avait le foot mais aussi cette histoire de manège. Donc, cela me tenait beaucoup à cœur. Je voulais revenir sur cette histoire de manège rapidement. Moi ce qui m'a frappé dans cette histoire de manège, en tout cas dans mon ressenti, je vous assure que je dis cela avec un esprit candide, c'est qu'elle est révélatrice, cette histoire, d'une posture politique. Laissez-moi finir. C'est de cela dont je voudrais un petit peu parler.

Le premier point, qui m'a semblé très important dans votre intervention lors du précédent Conseil, c'est qu'immédiatement, face à quelque chose qui, malgré tout ce que vous venez de dire, Madame ce Clermont-Tonnerre, est quand même au final une opportunité pour le 15^{ème} arrondissement et pour le jardin, le premier sentiment a été de dire : est-ce qu'il n'y a pas nuisance ? La première chose qui a été posée c'est celle-là. Et là je suis désolé, je voudrais vous dire que c'est un problème.

Oui, un manège peut être une nuisance. Mais il n'est pas à priori une nuisance. Il est conçu pour les enfants, des tout petits enfants qui ont entre deux et six ans. Donc moi j'ai été choqué, lors du précédent Conseil, du fait que l'entrée dans ce sujet se fasse sur ce thème-là, c'est le premier point. Le deuxième point et là aussi pardon, c'est un point de la posture que vous avez prise et qui rejoint un point sur les Conseils de quartier, sur lequel je n'ai pas voulu vous répondre, parce que ce n'était pour moi pas le sujet du moment le mois dernier. Moi je voudrais savoir comment vous envisagez votre rôle et votre mission d'élus. Oui les Conseils de quartier existent, oui les Conseils de quartier permettent aux citoyens, aux habitants, de s'investir, de s'engager, de donner leur point de vue. Mais on est élus, on peut très bien avoir une position en tant qu'élus qui est de dire : oui, nous sommes favorables à ce manège, avoir une consultation du Conseil de quartier et faire après l'aménagement, en se disant de quelle heure à quelle heure il y a de la musique, de quelle heure à quelle heure il est ouvert, est-ce que l'implantation est idéale ? Voilà, ce sont ces deux points-là qui m'ont perturbé, pour lesquels cette histoire de manège est un exemple. Il y en a eu d'autres, il y a eu le cas des caméras de vidéo surveillance où on nous a cité tous les endroits où il y avait eu des cambriolages, chez le Franprix de telle rue, etc... Il y a une vision globale qui est très axée sur la peur, qui est de dire finalement tout est dangereux. Je vous assure que moi je l'ai vécu comme cela. J'habite ce quartier et cet arrondissement depuis, je vous l'ai dit, vingt ans, j'ai trois enfants. Voilà, je ne comprends pas que l'entrée dans le sujet du manège puisse être la nuisance. C'est le premier point.

Deuxième point et j'en ai fini, c'est votre vision du fonctionnement avec les Conseils de quartier. Cette assemblée, oui, doit être le relais de ce qui se passe dans les Conseils de

quartier, bien sûr, mais cela ne nous interdit pas, en tant qu'élus, d'avoir une position et c'est de cela dont il s'agissait lors de la précédente délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Juste une ou deux réponses. La position qui est la nôtre et celle d'un certain nombre d'élus, d'ailleurs dans ce Conseil, est tout sauf une posture politique. Alors franchement, s'il y a bien un dossier qui est dénué de toute connotation politique, je l'espère en tout cas, c'est bien cette affaire de manège, sur laquelle nous passons un temps exagéré à mon avis parce que les élus et moi-même avons souhaité qu'il y ait une concertation, comme cela avait d'ailleurs été promis à une certaine époque, sur l'implantation d'un équipement qui peut provoquer des nuisances. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Monsieur Georges Sarre, qui ne peut pas être suspecté d'être sous mon influence, et qui écrivait le 10 décembre 2007 à Monsieur Galy-Dejean mon prédécesseur, je cite la phrase : « le projet a suscité l'opposition d'un grand nombre de riverains, exprimée par le biais d'une pétition » et c'est la raison pour laquelle il proposait à mon prédécesseur que le manège ne soit pas installé dans le square Maurice Gardette mais dans le Jardin Blanc. Ce n'est pas nous qui avons, les premiers, évoqué cette nuisance et au contraire, nous avons accepté, enfin mon prédécesseur a accepté, et nous aussi, on a juste demandé, non pas de retirer ce projet de délibération, mais de le reporter pour permettre une concertation. Si Monsieur Sarre ne nous avait pas mis en garde contre d'éventuelles nuisances, ce qu'ont fait aussi un certain nombre de riverains, après d'ailleurs que Madame Toubiana ait été sur place voir un petit peu la façon dont les choses se présentaient, nous n'aurions pas, sans doute, demandé une concertation.

Les Conseils de quartier, je suis partiellement d'accord avec vous, c'est vrai que nous avons des décisions à prendre et ensuite, en prenant nos responsabilités d'élus, à partir du moment où rien ne nous disait que l'affaire pressait, elle presse d'autant moins qu'on ne pourra même pas l'installer en juillet pour les enfants, il n'était pas contre-indiqué que le Conseil de quartier puisse évoquer ce sujet comme il l'a évoqué. D'ailleurs, je ne sais pas, Madame de Fressenel n'est pas là, mais dans le précédent Conseil de quartier, un certain nombre de sujets, de ce type, dont celui-là, ont été évoqués. Je pense que c'est aux Conseils de quartier de nous dire leur appréciation sur le manège, sur l'installation et l'agrandissement des stations Vélib' sur lesquelles nous n'avons pas pu consulter les habitants, même si nous sommes favorables à cette implantation, et qu'ensuite nous prenons les décisions que nous souhaitons prendre en tant qu'élus mais il me semble que les Conseils de quartier doivent éclairer, d'une certaine manière, les choix des élus même si ensuite ils assument leurs responsabilités. Vous savez, moi je ne me retrancherai pas derrière la position d'un Conseil de quartier si j'estime utile qu'une décision soit prise en faveur d'un équipement public. Enfin, franchement, ne mettons pas la politique, je comprends bien ce que vous voulez dire, là où elle n'existe absolument pas. La meilleure preuve c'est que nous avons accepté de réinscrire ce sujet en procédure d'urgence et de voter, simplement avec cette petite suggestion qui est de permettre que l'équipement soit déplacé du Jardin Blanc à l'extension, puisque le concepteur du jardin ne veut pas que ce soit dans le jardin si jamais il y a des nuisances avérées. On verra bien ce qu'il en est à ce moment-là. Je regrette aussi que le projet de délibération contienne un certain nombre d'erreurs et que Madame Giboudeaux n'ait pas été informée que le manège ne serait pas installé au mois de juillet sinon elle ne m'en aurait pas donné l'assurance. Voilà, je pense qu'on a fait un tour d'horizon assez général et que l'assemblée est bien informée sur ce manège.

Nous allons pouvoir passer au vote. Je vais d'abord faire voter l'amendement. Oui, alors rapidement Monsieur Dargent. Nous avons eu un certain nombre de prises de paroles sur ce manège ...

Claude Dargent : J'entends bien, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas nous qui avons pris la responsabilité de retirer cette délibération !

Monsieur le Maire : De la réinscrire !

Claude Dargent : De retirer cette délibération de l'ordre du jour de notre dernière séance. Si vous l'aviez maintenue et si nous l'avions votée, nous n'aurions pas à en délibérer de nouveau, premier point. Deuxième point, moi je note quand même un certain nombre de choses, je note le manque d'enthousiasme de Madame de Clermont-Tonnerre pour ce projet, c'est le moins que l'on puisse dire.

Monsieur le Maire : Elle a dit le contraire.

Claude Dargent : Je l'invite, sur les questions qu'elle a soulevées, et puisqu'elle est Conseillère de Paris, à interroger Madame Giboudeaux qui est Adjointe chargée de ces questions, en séance et elle aura tous les renseignements nécessaires. Le troisième point c'est que, moi j'entends, Monsieur le Maire, vous nous dites : non, non, nous n'avons pas voulu politiser cette affaire et vous nous invoquez Georges Sarre, je trouve que ce n'est pas effectivement la meilleure défense que vous puissiez apporter et je pense, comme Monsieur Fouquet l'a excellemment dit que, derrière cette attitude de retrait de cette délibération la dernière fois, derrière cette idée qu'un manège cela suscite des nuisances, il y a une position générale par rapport à Paris, par rapport à ses habitants qui consiste à essayer d'attiser des peurs et des craintes. C'est quelque chose contre lequel nous nous élèverons parce que le lien social parisien est un lien social qui doit être fondé sur la confiance et non pas sur la méfiance. Comme par hasard, effectivement, la dernière séance portait aussi sur la vidéo surveillance et votre volonté de faire du 15^{ème} un arrondissement pilote en la matière. Tout cela va ensemble, effectivement Monsieur le Maire, et cela n'est pas notre conception de la Ville.

Monsieur le Maire : Acheminez-vous vers votre conclusion ... Laissez-le terminer.

Claude Dargent : Prenons cet exemple-ci, je trouve que c'est un bon point d'application des différences qui nous séparent. Pour vous, un manège ce sont des nuisances et les enfants, indirectement, ce que vous nous avez dit, c'est que les enfants quelque part en ville c'est une nuisance.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est inacceptable. S'il vous plaît, calmez-vous, Monsieur Dargent, par ses exagérations se disqualifie lui-même dans tout son discours. Laissez-le terminer.

Claude Dargent : Je conçois effectivement combien vous vous êtes mis dans un mauvais pas, en l'occurrence et vous essayez de vous en sortir. Nous allons être charitables et pour vous aider à sortir du mauvais pas où vous vous êtes mis nous voterons, Monsieur le Maire, cette délibération tout en remarquant que l'amendement que vous introduisez, comme je le disais tout à l'heure est un amendement parfaitement superfétatoire puisque évidemment quand la Ville installe un équipement elle peut le déplacer quand elle le veut. Mais nous allons être en l'occurrence charitables, nous voterons votre amendement et la délibération.

Monsieur le Maire : Je ne veux pas entreprendre de débat politico - philosophique surréaliste avec Monsieur Dargent parce que là on s'éloigne vraiment de notre affaire –modeste- du manège du Jardin Blanc. Je vais donc le soumettre tout simplement aux voix. L'amendement, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Maintenant le projet de délibération amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. On se souviendra du manège du Jardin Blanc. Monsieur Destrem pour un rappel au règlement ?

Alain Destrem : Je voudrais juste dire deux choses : la première c'est que je voudrais rappeler à Monsieur Dargent que l'on est ici pour débattre de projets de délibérations et pas pour faire de l'analyse psychiatrique, de la réflexion interne et que donc vos prêches

nous intéressent énormément mais ce n'est pas ici qu'il faut les faire. La deuxième chose, c'est que je regrette les propos que vous avez tenus à l'égard de Madame de Clermont-Tonnerre parce que moi, je l'ai écoutée avec beaucoup d'intérêt et il me semble que personne ici dans cette assemblée, à moins que je ne me trompe, j'aimerais bien d'ailleurs être démenti, n'a pris le temps d'aller voir, n'a pris le temps d'aller sur place, n'a pris le temps d'aller discuter avec la personne qui va faire ce manège, de nous donner des informations sur le délai de livraison, sur les deux étapes, etc, et vous osez émettre des critiques sur le fait qu'elle-même, première Adjointe au Maire du 15^{ème}, Conseiller de Paris, a pris le temps, comme elle le fait sur chacun des mémoires qui la concernent, d'aller sur place et de discuter. Donc j'aimerais bien que vous retiriez ces propos, cela nous irait cent fois mieux.

Monsieur le Maire : Sur ce rappel au règlement, Monsieur Dargent, ayant été mis en cause également, après avoir mis en cause lui-même Madame de Clermont-Tonnerre, de façon tout à fait injuste d'ailleurs, a la parole.

Claude Dargent : Il ne vous a pas échappé, le procès-verbal en fera foi, que je n'ai pas mis en cause Madame de Clermont-Tonnerre évidemment, j'ai souligné son manque d'enthousiasme pour ce projet et je maintiens. Il ne s'agit pas, Monsieur Destrem, de regretter l'effort qu'a fait Madame de Clermont-Tonnerre pour se renseigner sur ce dossier, cela fait partie de sa mission, elle est première adjointe. Localement donc elle doit le faire. J'ai souligné simplement que, comme souvent à son habitude, elle ne ressort des enquêtes qu'elle peut conduire que des critiques et elle instruit à décharge et jamais, en l'occurrence, à charge. Donc je vous le confirme, Monsieur DESTREM, que j'ai émis des critiques par rapport au rapport de Madame de Clermont-Tonnerre et je vous confirme également que nous entendons bien continuer à garder notre esprit critique par rapport aux jugements qui seront émis dans cette assemblée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre qui a été mise en cause par Monsieur Dargent.

Claire de Clermont-Tonnerre : Juste pour conclure. J'avais préparé, Monsieur Dargent, une petite intervention. Je vais vous lire ma conclusion : « Le projet de Monsieur Harel qui verra le jour en 2010 est un projet tout à fait intéressant, original, formidable pour les enfants du 15^{ème}. Il contribuera à l'animation du parc, sous réserve qu'il soit installé sur un emplacement approprié pour son bon fonctionnement ». En plus, effectivement j'ai passé une partie de mon dimanche après-midi à aller discuter avec Monsieur Harel. J'ai trouvé que c'était quelqu'un de très intéressant. Pour moi, c'est une idée positive et franchement je trouve que vous faites un mauvais combat et comme sur un manège, on tourne en rond. On vient de passer une demi-heure, je pense que c'est un peu dommage.

Monsieur le Maire : Absolument, d'ailleurs l'enthousiasme de Madame de Clermont-Tonnerre pour ce manège transparissait dans sa première intervention. Elle s'y est intéressée, elle l'a rappelé et je dois dire que vous avez eu des propos à son égard qui sont tout à fait injustes, comme envers aussi notre position vis-à-vis des enfants dans cette ville.

On voit bien que vous n'étiez pas samedi sur le parvis de la Mairie du 15^{ème}, comme beaucoup d'entre nous d'ailleurs, parce que je ne vous y ai pas vu ... On n'y était pas au même moment ... D'accord je veux bien le croire. Donc vous avez pu constater que nous n'avons pas hésité, et quelles que puissent être d'éventuelles nuisances pour les riverains, à organiser une petite animation sur le parvis, qui a quand même intéressé près de 5000 personnes et où sont venus beaucoup d'enfants, et en plus pour une bonne cause, puisqu'il s'agissait de la santé alimentaire des familles.

Voilà, je crois qu'on peut mettre un terme maintenant à ce débat qui a complètement dérapé, ce que je regrette. Nous inaugurerons ce manège, évidemment, quand il sera mis en place et j'espère le plus tôt possible d'ailleurs.

Maintenant nous allons passer à notre partie **VOEUX**. Nous en avons un grand nombre et je vous demande d'être assez concis dans l'examen de ces vœux puisque nous avons passé une heure sur les projets de délibération. Le règlement intérieur dispose que ce doit être d'une durée à peu près équivalente, sans trop dépasser. Je vais donner la parole, pour le **vœu N° 10**, à Monsieur Menguy.

10. Vœu au Maire de Paris relatif à la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants des Anciens Combattants, présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Jean-Baptiste Menguy : Oui, merci Monsieur le Maire. Avant de défendre ce vœu, permettez-moi aussi en tant que nouvel élu, de vous dire que les propos qui ont été tenus, pour rejoindre un peu les propos du Président Destrem, je les trouve quelque peu affligeants et je trouve que le travail de Madame de Clermont-Tonnerre est tout à fait honorable et fait honneur à la fonction d'élu.

Monsieur le Maire : Merci. Ne revenons pas sur ce sujet. Passons au vœu.

Jean-Baptiste Menguy : Le vœu qui vous est présenté touche un point particulier de l'action des associations du monde combattant, qui a une double fonction très importante : d'abord défendre la mémoire des combattants et leur activité et aussi l'accompagnement des anciens combattants et de leur conjoint survivant. Le présent vœu vient donc proposer que le Maire de Paris saisisse le STIF afin, comme il s'y est engagé lors du dernier congrès de la FNACA, qui s'est tenu dans le 14^{ème} il y a quelques semaines, que puisse être mise en place la gratuité des transports parisiens au profit des conjoints survivants. Je crois que cette mesure est un signe fort, attendu par les associations, qui vient en plus prolonger l'engagement important vers le monde combattant au niveau national du Gouvernement et de la majorité et des parlementaires, notamment lors du débat sur le budget des Anciens Combattants, rapporté par Monsieur LAMOUR, et je crois que nous ne pouvons, à l'unanimité je l'espère, qu'adopter ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Dargent ? Nous passons des enfants aux anciens combattants sans transition.

Claude Dargent : Nous assistons depuis deux, trois séances à un phénomène curieux. L'U.M.P. du 15^{ème} arrondissement découvre les mérites des engagements pris par Bertrand Delanoë lors des dernières élections municipales. Alors nous nous en réjouissons. Mais elle nous propose aujourd'hui et Conseil après Conseil, d'adopter ses engagements, les uns après les autres. C'est de nouveau le cas aujourd'hui pour la gratuité des transports pour les veuves d'anciens combattants. Alors je vous donnerai, si vous le voulez, je le dis à l'orateur, les pages exactes où ces engagements figurent dans notre programme mais nous trouvons que, effectivement, il y a un certain sel à ce que les élus UMP qui ont tant combattu les listes de Bertrand Delanoë, découvrent d'un seul coup qu'il y avait beaucoup de très bonnes idées dans les propositions de l'actuel Maire de Paris et d'ailleurs les parisiens ne s'y sont pas trompés.

Je ne sais pas si c'est un effet de la détaxation des heures supplémentaires qui a été promise lors de la campagne présidentielle, mais je vous rassure, nous n'avons rien contre les ouvriers de la 11^{ème} heure. Vous découvrez aujourd'hui les mérites d'un programme dont nous sommes convaincus depuis bien longtemps, eh bien, bienvenue parmi les supporters des mesures de Bertrand Delanoë et mieux vaut tard que jamais. Il

est simplement dommage que vous n'ayez pas lu ce programme avant les élections, vous auriez peut-être à ce moment-là rallié sa majorité et nous nous trouverions ensemble sur les mêmes bancs. Ce n'est pas le cas, votre repentance est donc tardive, mais elle existe et nous en prenons acte et cela même si nous sommes obligés de souligner ce que ce vœu avoue indirectement. Vous êtes en train de prendre conscience de l'éloignement qui est désormais le vôtre vis-à-vis des associations d'anciens combattants alors que la Ville de Paris mène avec elles un partenariat constant depuis maintenant plus de sept ans. Peut-être allez-vous bientôt déposer un vœu affirmant par exemple que la fin de la guerre d'Algérie doit être commémorée désormais le 19 mars et non plus le 5 décembre.

Monsieur le Maire : Vous vous concentrez sur le vœu, Monsieur Dargent ! Vous êtes hors sujet depuis cinq minutes.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, l'usage d'habitude dans cette assemblée, quand vous n'étiez pas le Maire, est que l'orateur de l'opposition pouvait s'exprimer, sans endurer des commentaires pendant son allocution.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas ce souvenir. Je vous demande de terminer votre intervention.

Claude Dargent : Je ne sais pas si le changement passe aussi par là. Mais si le changement dans le 15^{ème} cela implique que le Maire, Président de séance, peut se permettre d'interrompre l'orateur de l'opposition quand il le veut, et bien, je crois qu'en l'occurrence ce ne serait pas un progrès.

Monsieur le Maire : Je vous demande de terminer.

Claude Dargent : Oui je termine Monsieur le Maire, si vous le permettez. Je disais donc, je suis obligé de reprendre ma dernière phrase puisque vous l'avez coupée, que peut-être allez-vous par exemple, bientôt déposer un vœu affirmant que la fin de la guerre d'Algérie doit être commémorée désormais le 19 mars et non plus le 5 décembre, auquel vous vous accrochez désespérément depuis plusieurs années. Si vous le faisiez, nous nous en réjouissons, je vous rassure. Simplement, nous autres à gauche, nous aimons bien les animaux et la stratégie du coucou, elle existe, elle fonctionne, et elle est assez sympathique mais en l'occurrence en politique elle connaît des limites. Et donc en l'occurrence nous ne pouvons pas accepter que comme ouvriers de la 11^{ème} heure vous prétendiez poser la première pierre. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

Monsieur le Maire : Quelles explications « emberlificotées » pour en arriver à cette conclusion ! Monsieur Menguy veut peut-être répondre très rapidement.

Jean-Baptiste Menguy : Oui, très rapidement. Je voudrais répondre, Monsieur le Maire, pour dire ceci : l' U.M.P. à Paris, ou la majorité nationale ne vous ont pas attendu pour défendre le monde combattant puisque le budget des anciens combattants, vu l'augmentation du point de retraite, puisque l'allocation différentielle de solidarité pour les conjoints survivants a été augmentée lors des derniers débats et que les crédits de l'O.N.A.C. ont été également augmentés pour pérenniser le système. Donc à titre personnel je vous dirais que l'on n'avait pas besoin du programme électoral de Monsieur Delanoë. Il se trouve qu'il a fait publiquement cet engagement. Donc je regrette d'ailleurs qu'en ne prenant pas part au vote, vous ne souteniez pas vous-même le programme du Maire de Paris et puis on ne vous a pas attendu et depuis sept ans on vous attend un peu sur ce domaine. On aimerait bien que vous mettiez en vigueur les engagements du Maire, s'il pouvait être un peu moins dans une campagne nationale et revenir à des préoccupations parisiennes et être un Maire à temps plein, vous rattraperiez peut-être votre temps de retard sur ces questions. J'invite donc mes collègues à adopter ce vœu.

Monsieur le Maire : Très juste intervention de Monsieur Menguy. Je vous appelle donc, en regrettant que la gauche ne souhaite pas la gratuité des transports pour les conjoints survivants des Anciens Combattants, contrairement à ce qui est écrit, paraît-il, dans le programme de Monsieur Delanoë et je mets ce vœu au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La gauche. Merci.

Nous allons maintenant passer au **vœu N° 11** rapporté par Madame Poirault-Gauvin.

11. Vœu au Maire de Paris relatif à l'extension du kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe, présenté par Philippe Goujon, Daniel-Georges Courtois, Géraldine Poirault-Gauvin, Anne-Charlotte Buffeteau, Gérard Gayet, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne vais pas relire le vœu, il faudrait qu'il soit intégré au procès-verbal s'il vous plaît.

► **Texte du vœu** :

Le kiosque à journaux situé à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe a été plusieurs fois déplacé, notamment en raison de travaux de voirie. A ce jour, en raison de la richesse de l'offre de la presse, il présente une taille insuffisante ; les présentoirs se multiplient sur le trottoir sans être pour autant protégés de la pluie.

Conscient des désagréments provoqués par cette extension anarchique, et destinataire de nombreuses contraventions de voirie, le kiosquier a demandé à de multiples reprises l'aménagement d'un kiosque de taille plus importante. Il semble que les services de la Ville lui aient donné une réponse verbale positive, mais qui ne se concrétise pas.

Les habitants de ce quartier sont attachés à ce kiosque à journaux. Ils l'ont manifesté notamment par le lancement d'une pétition qui a recueilli plusieurs milliers de signatures.

Il est temps que ce problème, qui ne semble pas techniquement insurmontable, trouve une issue favorable.

Dans ces conditions, Philippe GOUJON, Daniel-Georges COURTOIS, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Gérard GAYET, Alain DESTREM, Catherine BRUNO et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants demandent au Maire de Paris d'intervenir rapidement en faveur du maintien et de l'extension de ce kiosque à journaux.

Géraldine Poirault-Gauvin : Tout le monde connaît ce kiosque à journaux qui se situe à l'angle des rues Cambronne et Lecourbe. Depuis plusieurs années, la question de son extension se pose. En effet les présentoirs à journaux sont installés de manière assez anarchique. La personne qui tient ce kiosque a fait plusieurs demandes pour bénéficier d'un kiosque de taille plus importante. D'ailleurs de nombreuses pétitions ont été signées et nous n'avons obtenu aucun signe de la Mairie centrale et la personne qui tient ce kiosque est destinataire de nombreuses contraventions. C'est la raison pour laquelle avec vous, Monsieur le Maire et mes collègues Daniel-Georges Courtois, Anne-Charlotte Buffeteau, Gérard Gayet, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants nous demandons au Maire de Paris d'intervenir rapidement en faveur du maintien et de l'extension de ce kiosque à journaux.

Monsieur le Maire : Merci. J'ai rencontré d'ailleurs le kiosquier encore dimanche, hier, qui attend ce vœu avec un certain espoir. Donc je vous invite évidemment à voter en sa faveur. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Mes chers collègues, chacun le sait ici, ce kiosque mérite en effet un agrandissement, sa clientèle est nombreuse et fidèle et son chiffre d'affaire correspond à celui d'un grand kiosque. C'est d'ailleurs pourquoi il doit étaler aujourd'hui ses présentoirs sur le trottoir. Le kiosquier a été verbalisé plusieurs fois par la police. Je vous indiquais ici que notre collègue, Madame Hidalgo, a demandé au commissariat du 15^{ème} une certaine indulgence, tenant compte du fait que la Ville de Paris étudiait la mise en place d'un grand kiosque afin de régler le problème. A la demande de Madame HIDALGO, dès 2005, le Secrétariat Général de la Ville avait demandé à la Direction des Finances qui gère ce type d'équipement d'étudier la possibilité d'implanter un grand kiosque à cet emplacement.

Cette implantation nécessite un élargissement du trottoir et semble-t-il la suppression de deux places de stationnement, c'est pourquoi la Direction de la Voirie et des Déplacements avait alors été saisie. Malheureusement l'opposition du Maire du 15^{ème} arrondissement de l'époque à cet élargissement du trottoir avait laissé cette question en suspens. J'ajoute que le Conseil de quartier de Saint-Lambert avait exprimé le souhait de l'agrandissement de ce kiosque. Nous avons pour notre part, dès le lendemain des élections municipales relancé ce projet qui semble maintenant être sur les bons rails. Le Secrétariat Général a de nouveau relancé une demande d'étude d'un élargissement du trottoir à cet endroit, sachant que la Direction des Finances est prête, une fois cet élargissement effectué, à mettre rapidement en place un grand kiosque. Je dois dire que le kiosquier est parfaitement informé de nos démarches. Depuis 2005 nous sommes en étroit contact avec lui. Je constate donc que la Mairie du 15^{ème} se rallie à notre démarche, nous voterons donc naturellement ce vœu d'intérêt général.

Monsieur le Maire : Vous savez, moi je ne raisonne pas comme vous, je me réjouis que, au contraire et dans un bon état d'esprit, nous unissions nos efforts quand l'intérêt général, quand l'intérêt d'un quartier ou d'un équipement permet de le faire et pour ma part peu importe que la paternité et les querelles en paternité du manège, des anciens combattants ou du kiosquier appartiennent à tel ou tel, l'important c'est que cela soit fait dans l'intérêt des habitants du 15^{ème}. Et c'est la raison pour laquelle même si cette affaire, comme vous le dites, date de 2005, j'espère que l'on mettra moins de temps pour la réaliser, en tout cas vous avez l'appui du Maire du 15^{ème}. Je vous remercie d'en faire état parce que parfois le fait que le Maire du 15^{ème} ne soit pas d'accord avec un projet de la Ville n'empêche pas la Ville de le mettre en œuvre. Donc vous auriez peut-être pu passer par-dessus l'avis négatif de mon prédécesseur. En tout cas vous avez souhaité vous concerter, très bien, il y a maintenant un accord unanime, c'est cela que je retiens dans cette affaire. Donc je pense que ce vœu sera adopté à l'unanimité. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Maintenant nous en arrivons au **vœu N° 12** que rapporte également Madame Poirault-Gauvin.

12. Vœu au Maire de Paris relatif au réaménagement du marché Cervantès et de ses abords, présenté par Philippe Goujon, Géraldine Poirault-Gauvin, Hélène Macé de Lépinay, Louisa Fehrat, Alain Destrem, Gérard Gayet, Catherine Bruno et les élus des groupes U.M.P. et Centre et Indépendants.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous n'allons pas refaire ce soir la réunion du 5 juin 2008 qui s'est tenue dans cette Mairie. Il s'agit ce soir d'évoquer le réaménagement du marché Cervantès et de ses abords puisque c'est une demande très forte des habitants du quartier Bargue. Là encore je ne

vais pas relire le vœu mais rappeler et recenser avec vous les différents problèmes qui se posent dans ce quartier : des problèmes de voirie, très importants sur la place du marché Cervantès, des problèmes d'évacuation des eaux, des problèmes d'accès également, il y a un escalier pour atteindre la galerie mais les personnes handicapées ou qui ont des poussettes ou des chariots ne peuvent pas accéder facilement au marché. Donc il y a un vrai problème, un problème d'éclairage aussi. Pour les commerçants, ils demandent depuis de nombreuses années un local technique, des toilettes également. Il faut regretter la malpropreté de cet espace. D'ailleurs il faudrait qu'il soit régulièrement nettoyé avant et après les marchés et visiblement ce n'est absolument pas le cas.

Il est évoqué régulièrement dans ce quartier le problème que pose la passerelle qui est assez anxiogène et beaucoup de voix se lèvent pour demander sa suppression. Il est donc urgent d'agir et de prévoir un réaménagement complet de la place de ce marché, de la galerie couverte et je rappelle que ce projet est l'une des priorités du Maire du 15^{ème} arrondissement.

Pour l'ensemble de ces raisons, avec le Maire du 15^{ème}, mes collègues Hélène Macé de Lépinay, Louisa Fehrat, Gérard Gayet, Franck Lefèvre, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus du groupe U.M.P. Centre et Indépendants, nous demandons de faire procéder à une étude des aménagements nécessaires ainsi qu'à une évaluation du coût afin qu'un projet de grande ampleur puisse rapidement voir le jour. Il faut que ces études soient communiquées parce que c'est un peu le problème, comme celles qui ont pu être réalisées sous la précédente mandature notamment sur l'éventualité du déplacement définitif du marché dans l'une des rues adjacentes. On en entend parler sur le terrain mais on voudrait savoir si cette étude existe. Et nous souhaitons que le Conseil d'arrondissement du 15^{ème} et que le Conseil de quartier concerné soient consultés sur les options qui seront envisagées pour déplacer provisoirement le marché le temps des travaux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui ce vœu va tout à fait dans le sens que nous souhaitons et notamment celui, d'une façon plus large, d'une requalification urbaine de tout ce quartier à l'urbanisme vieilli et dégradé et que réclame la population comme on a pu s'en rendre compte lors de la réunion qui s'est tenue en Mairie sur la sécurité, sur les incendies de la rue Dutot, plus des mesures de police et de sécurité, de prévention qui ont été évoquées à cette occasion. La restructuration de ce quartier est absolument indispensable et d'ailleurs je l'ai évoquée avec le Maire de Paris lors de ma rencontre il y a quelques semaines avec lui. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire. En l'occurrence, je le dis d'emblée, nous voterons ce vœu, parce qu'il va dans un sens positif qui ne constitue pas, comme on l'a vu tout à l'heure, une manœuvre, mais qu'il est en l'occurrence une façon d'acter un certain nombre de problèmes qui concernent un quartier. Je note cependant une chose : c'est que le vœu fait allusion à des problèmes de voirie dans cette partie de l'arrondissement. Je rappelle, Monsieur le Maire, que vous avez toute latitude lorsque vous constatez ce genre de difficulté, d'obtenir des interventions. Et donc là, en l'occurrence, il faut aussi que chacun puisse faire face à ses responsabilités et que les responsabilités soient clairement établies.

Ceci dit, ce point mis à part, ce vœu va dans le bon sens. En particulier il y a un problème lancinant dans ce quartier qui est le problème de la passerelle, dont nous savons qu'elle suscite beaucoup d'insatisfactions et qu'elle souffre de problèmes d'entretien. Cela renvoyait à un problème d'ordre juridique qui était qu'il y avait des débats sur la question de savoir qui était effectivement responsable de cette passerelle, qui avait été jadis construite par la SEMEA 15, qui considérait qu'elle n'avait plus de lien avec cet équipement mais il semble que, juridiquement, toutes les choses n'aient pas été menées à leur terme. C'est pour cela que j'ai interrogé la directrice générale de la SEM PARISEINE sur ce sujet qui va bientôt pouvoir nous faire un état de la situation. Mais je

me souviens que du côté de la Ville il y avait eu aussi une étude visant à clarifier ces situations juridiques qui, malheureusement, nous font perdre beaucoup de temps. Donc tout cela pour dire que, mis à part les questions de voirie qui sont un domaine sur lequel, Monsieur le Maire, vous avez toute latitude d'intervenir largement, eh bien ce vœu va dans le bon sens et donc nous le voterons.

Monsieur le Maire : Je me réjouis que là-aussi nous puissions unir nos efforts et je ne parle pas de récupération. Simplement, une observation sur les interventions du Maire du 15^{ème} en matière de voirie. Bien sûr, dès mon élection j'ai rencontré l'ingénieur-chef de la circonscription de voirie pour lui demander des travaux d'urgence sur ce secteur. Ce à quoi il m'a répondu que, notamment en ce qui concerne la place Kandinsky plus particulièrement, qui nécessite de gros travaux de restructuration, il fallait casser quasiment l'ensemble de la place pour refaire la totalité des canalisations et que donc c'était un projet qui ne pouvait pas relever de la circonscription locale mais qui devait appeler des moyens budgétaires plus importants. C'est la raison pour laquelle nous englobons tout ceci dans une démarche plus globale.

Alors, nous allons donc procéder au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Nous avons maintenant un **vœu N° 13** qui sera rapporté par Monsieur Menguy.

13. Vœu au Maire de Paris relatif à la gestion et à l'aménagement du square du Docteur Calmette, présenté par Jean-François Lamour, Jean-Baptiste Menguy, Jérôme Loriau, Louisa Ferhat et les élus du groupe U.M.P..

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. J'espère que ce vœu continuera à recueillir l'unanimité de notre Conseil.

Monsieur le Maire : Ce sera sûrement le dernier, parce qu'après il y a des vœux « politiciens » si je puis dire.

Jean-Baptiste Menguy : Le vœu qui vous est présenté concerne le quartier des Périchaux et propose à cette assemblée de demander la création d'un terrain multisports en libre accès sur la zone du square du Docteur Calmette.

Le vœu qui vous est présenté, je crois, et je pense que tout le monde ici en conviendra, prend en compte évidemment les travaux, les projets, les concertations qui ont déjà été effectués sur cette zone mais propose d'aller plus loin en créant un vrai terrain multisports qui permette de jouer au basket et au football et également prévoit qu'une association locale puisse gérer les matchs, les activités physiques qui auront lieu sur ce terrain.

Le vœu est un petit peu technique puisque le square Calmette ne dépendant pas de la DJS, il prévoit que la gestion de ce nouvel équipement soit transférée à la DJS pour qu'elle puisse mener à bien un tel projet. Je crois que c'est un projet qui recueillera l'assentiment des habitants des Périchaux et en particulier des jeunes qui sont très demandeurs et au-delà, de tous les sportifs du 15^{ème}. Donc je vous propose d'adopter ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a une intervention : Madame Piétranico.

Marie-Hélène Piétranico : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je réside depuis trente ans dans le 15^{ème}, dans le quartier des Périchaux et j'anime une association de locataires. Je vis au cœur donc des problèmes de cette cité et je pense donc être bien placée pour me faire le porte-parole, au moins sur ce vœu, des habitants de cette cité.

Un bref rappel des faits : au départ il y a donc un terrain de basket au cœur de la cité, dont l'initiative est de l'ancienne municipalité. En raison de son implantation, entre deux barres d'immeubles, d'ailleurs je pense qu'il y a une partie des personnes qui sont ici qui sont venues voir les Périchaux et qui ont pu se rendre compte, des plaintes des locataires ont conduit au retrait des panneaux de basket. Mais le mécontentement a perduré car les grilles pare-balls étaient secouées par les enfants qui jouaient dans ce petit terrain. Le quartier est, à cette époque, zone politique de la Ville. Il y a trois ans l'OPAC et les associations décident d'entreprendre une vaste concertation sur le devenir de cet emplacement. Une grande majorité souhaite, d'une part la création sur la parcelle d'un jardin, ce sera donc le jardin partagé qui va ouvrir très prochainement sous la responsabilité de l'association Mixage. L'autre souhait est qu'un espace de jeux réservé aux plus jeunes –huit, douze ans- soit maintenu dans l'enceinte des Périchaux, dans un lieu posant moins de problèmes mais garantissant néanmoins la sécurité des enfants, afin d'éviter essentiellement la traversée du boulevard Lefebvre. Depuis en plus nous avons le tramway donc cela peut être extrêmement dangereux. Le choix de cette parcelle, d'environ 200 m², qui fait face au square du Docteur Calmette, était occupée jusqu'à présent par des panneaux publicitaires. L'OPAC étant propriétaire, l'a rétrocédée à la Direction de la Jeunesse et des Sports afin que des aménagements sportifs simples puissent être créés dans les meilleurs délais. Pour le confort des riverains, les sols seront recouverts d'un revêtement spécifique anti-bruit et les travaux devraient débuter dans les semaines à venir. Pour les plus âgés, ce sera le réaménagement de l'espace sport du Docteur Calmette et j'en viens donc à l'objet de votre vœu mais vous comprendrez que l'historique était important.

Le terrain de sport du square du Docteur Calmette occupe 2500 m² sur les 11760 m² de la surface totale. L'existant des équipements sportifs comprend deux panneaux de basket, deux buts de type handball et une piste de roller très dégradée. Pour le moment le sol est en terre battue et est totalement inadapté à la pratique du sport, du foot, du basket. Sa réhabilitation, pour devenir un espace dédié au sport, nécessite en effet qu'un transfert de compétence, comme vous l'avez fait remarquer, soit opéré entre la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, dont dépend le square et la Direction de la Jeunesse et des Sports pour l'étude de faisabilité, sa réalisation et sa gestion. Cela s'est fait dans d'autres arrondissements : dans le 20^{ème} au square Luquet, avec des résultats absolument remarquables puisque en fait tout le monde est ravi de cette construction, de cette création de terrain de sport dans un square.

Il faudra bien sûr une réfection complète des installations avec des matériaux adaptés, peut-être anti-bruit, je l'espère, une clôture de séparation avec les espaces horticoles avec des filets pare-balls pour le respect des plantations, une ouverture sur le boulevard Lefebvre, en accès direct et divers aménagements : éclairage, points d'eau, abris, bancs, toilettes, etc... Quant à l'animation, la Direction de la Jeunesse et des Sports ne peut l'assurer. Le terrain en libre accès devra néanmoins être pris en charge par une association qui devra le faire vivre et sera en mesure de créer éventuellement des événements autour de ce site. La question avait été envisagée avec l'association de prévention TVAS 15 l'an dernier. Pourtant à cette époque la directrice pensait que les jeunes n'étaient pas encore assez mûrs pour cette responsabilité. Pour l'avenir cela pourrait être une bonne solution. Notre priorité était de répondre le plus rapidement possible à l'aménagement du petit terrain dans l'enceinte de la cité mais, dans la foulée, il faudra mettre en chantier les travaux du square du Docteur Calmette le plus rapidement possible. Les Périchaux méritent ce terrain, les enfants des Périchaux et plus largement du quartier, méritent un terrain de qualité accessible et vivant. C'est pour cela que nous devons, et à la Mairie centrale et en Mairie du 15^{ème}, faire le maximum pour que ce projet aboutisse et donne à tous ces jeunes en attente, des installations de qualité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette longue intervention qui finalement nous permet de considérer que, là aussi et je m'en réjouis, nous pouvons être d'accord sur cet

aménagement. Je vais donc soumettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? A l'unanimité.

Le **vœu N° 14**, Madame Sandoval.

14. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif à l'examen de la situation des travailleurs sans papiers en vue de leur régularisation, présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.

Véronique Sandoval : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cinq salariés sans papiers sont en grève rue Mademoiselle pour obtenir leur régularisation. Comme des milliers d'autres qui sortent peu à peu de l'ombre pour dénoncer la situation qui leur est faite, ils ont un domicile, un métier, travaillent en France depuis des années, sont parfaitement intégrés à la société, payent des cotisations sociales et des impôts. Pourtant ils vivent la peur au ventre parce qu'à tout moment ils risquent d'être contrôlés, placés en centre de rétention, c'est-à-dire privés de leur liberté avant d'être reconduits à la frontière. Loin d'être des parasites qui profiteraient de la France, ils permettent aux entreprises de la propreté, du bâtiment, de l'hôtellerie, de la restauration, des services à la personne, qui font face à des pénuries de main d'œuvre et qui ont évalué à plus d'un million leurs besoins de recrutement en 2008, ils leur permettent de fonctionner et de contribuer à la croissance de notre économie.

Comme le disait la semaine dernière dans un grand quotidien du soir le Président d'EMMAÛS France Monsieur Deltombe, laisser dans l'illégalité des personnes qui répondent aux besoins économiques des entreprises, serait à la fois inhumain, absurde économiquement et dangereux socialement. Loin d'être des assistés, aux besoins desquels les caisses vides de l'Etat nous empêcheraient de répondre, par les cotisations sociales qu'ils payent, ils participent au financement des retraites des personnes âgées, comme des dépenses maladie des actifs et par les impôts qu'ils payent, ils participent également au financement des études de nos enfants. Pour la première fois sans doute, salariés en situation irrégulière, syndicalistes de la CGT et patrons de ces secteurs se retrouvent ensemble, côte à côte, pour demander la régularisation des salariés sans papiers. Or on assiste de la part de l'administration à des régularisations au compte goutte. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous espérons nous retrouver tous ensemble, nous aussi, pour demander au Maire d'arrondissement d'intervenir auprès du Préfet de Paris afin que la situation de tous ces travailleurs soit examinée avec l'attention nécessaire et qu'il soit procédé à leur régularisation dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire : Bien. Tout d'abord je voudrais rectifier une erreur sur le texte de l'ordre du jour, puisque ce vœu s'adresse au Maire du 15^{ème} et non au Maire de Paris. J'en profite pour demander aux auteurs des vœux qu'ils indiquent bien à qui les vœux s'adressent puisque dans l'intitulé j'ai : « Vœu relatif à l'examen de la situation des travailleurs sans papiers ». J'ai vu des vœux, de la majorité comme de l'opposition, qui n'indiquent pas à qui ils s'adressent ; cela peut être un vœu au Maire de Paris, au Préfet de Police, au Maire du 15^{ème}. Dans l'intitulé, merci de le préciser.

D'ailleurs dans le vœu, en dehors de l'intervention de Madame Sandoval qui a ramené les choses à leur dimension géographique locale, si je puis dire, ce vœu pouvait apparaître comme concernant la régularisation des travailleurs en situation irrégulière de l'ensemble de l'Ile-de-France, voire de toute la France, en tout cas c'est l'intitulé du premier considérant. Pour ma part, j'aurais pu penser qu'il s'adressait davantage au Maire de Paris ou au Président du Conseil Régional qui sont les interlocuteurs naturels des Préfets sur ce vaste espace, plutôt qu'au modeste Maire du 15^{ème}. D'ailleurs le Maire de Paris ne s'y est pas trompé puisqu'il est intervenu auprès du Préfet de Police le 24 avril, après l'adoption d'un vœu en ce sens au Conseil de Paris dont il est résulté, selon lui, 80

régularisations, puis il est intervenu de nouveau le 5 juin auprès du Ministre de l'Immigration pour obtenir, cette fois, la régularisation de tous ceux qui se sont mis en grève dans une vingtaine d'entreprises parisiennes.

Maintenant sur le fond, je pose la question et d'ailleurs en même temps que je la pose j'y réponds, est-il juste de privilégier des personnes qui travaillent sans ou avec de faux titres de séjour, achetés souvent à de véritables filières criminelles internationales, par rapport à des immigrés en situation légale, dont je rappelle que le taux de chômage avoisine les 20 %, et qui ont fait, pour ce qui les concerne, eux, l'effort de respecter nos lois et toutes les procédures d'admission sur notre territoire ? C'est une question que je livre à votre réflexion parce que dans un Etat de droit, être clandestin ou non, ce n'est pas la même chose. Il n'est pas question de donner une prime à l'illégalité mais de lutter contre les esclavagistes modernes qui exploitent la misère humaine et c'est le cas dans bien des situations que vous avez évoquées. C'est, je pense, à la fois une volonté politique et une exigence morale.

Il faut remettre en cause d'ailleurs la sincérité de la majorité des employeurs. J'affirme qu'il existe une minorité de patrons fraudeurs, on peut les appeler les patrons voyous, cela ne me dérange pas du tout, qui espèrent se refaire une virginité, après avoir employé, de manière consciente, des clandestins, ce qui leur permettait de ne pas payer les taxes, de ne respecter ni les horaires de travail, ni le salaire minima, ni les droits syndicaux ou encore de ne même pas signer de contrats de travail. Je rappelle, et vous le savez, que depuis le 1^{er} juillet 2007 un employeur est tenu, avant d'embaucher un étranger, de vérifier auprès de la Préfecture si celui-ci possède un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France. Ce qui fait qu'un patron pris la main dans le sac ne pourra plus dire qu'il ne savait pas.

Il ne saurait donc y avoir, je pense que ce n'est pas l'objet du vœu, de régularisation massive et générale, car tout étranger en situation irrégulière comme d'ailleurs dans tout autre pays, a vocation à être reconduit dans son pays d'origine, autant que possible de manière volontaire, et s'il le faut, de manière contrainte. Néanmoins, le Gouvernement a fait preuve d'anticipation politique et je dirais aussi d'humanité au vu des situations que vous évoquez dans votre vœu en permettant, par l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007, une régularisation des personnes en situation irrégulière, en prenant en compte les situations individuelles, au cas par cas. Alors, vous appelez cela au goutte-à-goutte, mais au cas par cas, en fonction de l'intégration de chaque individu, qu'il soit respectueux des lois, titulaire d'un vrai contrat de travail et qu'il exerce avec des qualifications requises, des métiers dans les secteurs en tension et dans des zones géographiques déterminées.

Pour débloquer les situations, vous le savez, il y a une négociation, je dirais quasiment un accord entre le Ministre de l'Emigration et la CGT, en acceptant qu'un millier de dossiers soient soumis. 680 ont été transmis à ce jour et 280 régularisations accordées pour le moment. Dans le 15^{ème}, c'était le début de votre intervention, je m'y réfère, une entreprise est citée par la CGT pour 5 salariés, c'est vrai. Après avoir saisi le Ministère et la Préfecture de Police, il m'a été répondu, car nous avons essayé d'aller voir plus loin, qu'aucune demande n'avait été enregistrée dans le 15^{ème} au titre de la démarche initiée par la CGT dans ce cadre. Je suis en train donc de rechercher les noms de ces personnes, pour les soumettre à l'administration mais je ne me sens pas la vocation, comme Maire du 15^{ème}, de demander au Préfet d'examiner, comme il est dit dans le vœu, la situation de tous les travailleurs concernés d'Ile-de-France afin qu'il soit procédé à la régularisation, comme vous le dites dans le premier qui ne fait pas état du 15^{ème} mais de la France et de l'Ile-de-France. La plupart de vos considérants, permettez-moi de le dire quand même, sont soit excessifs, soit ironiques, soit injustes par rapport, encore une fois, je le disais, à tous ceux qui ont choisi la voie difficile mais respectueuse de notre état de droit. Donc comme je le disais à l'instant j'ai déjà saisi les pouvoirs publics pour l'examen de la situation des salariés en cause, employés dans le 15^{ème}, les cinq dont il s'agit, je vous propose, dans ces conditions, le retrait de votre vœu et dans la poursuite

de mes démarches, je vous tiendrai bien sûr informés de la réponse de l'administration. Voilà ce que je voulais vous répondre. Il y a un certain nombre encore d'intervenants sur ce dossier. Monsieur Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque : Merci Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je voudrais faire deux remarques parce que je veux saisir l'occasion de ce vœu pour dénoncer quand même une dérive. Depuis la dernière séance de ce Conseil d'arrondissement où on sort tout à fait des compétences du Conseil d'arrondissement pour évoquer des problèmes d'envergure nationale, vous avez bien voulu répondre, et je crois que tout le monde peut vous en être reconnaissant, mais je crois que les arrière-pensées sont transparentes, vous avez voulu vous inscrire dans une opposition non systématique au Maire de Paris, une opposition intelligente et on voit que certains en sont probablement gênés, cherchent à réactiver un peu artificiellement un débat politique droite/gauche avec des sujets qui ne le méritent pas.

Franchement, sur le fond, je trouve qu'on ne devrait pas faire de la récupération avec des sujets aussi douloureux sur le plan humain. C'est un sujet, celui des sans papiers, celui de l'émigration en général dont personne n'a le monopole et ceux qui ont été au pouvoir pendant une vingtaine d'années sur les vingt-sept ou les trente dernières années sont largement comptables de la situation présente, on ne peut pas se dégager comme ça, c'est un petit peu facile. Je rappellerai aussi les propos de Michel Rocard, ce sont des propos de bon sens qui ont été tenus et puis j'y vois quand même un procès d'intention, tout à l'heure on nous a fait un procès d'intention de ne pas aimer les enfants, maintenant on veut nous faire un procès d'intention de ne pas aimer les sans papiers, de ne pas aimer les émigrés, tout ça est un petit peu excessif, caricatural et manichéen. Moi, ça me gêne vraiment ; je voudrais rappeler que la Cité nationale de l'histoire de l'émigration a ouvert il y a peu, à l'initiative, à ma connaissance, du Président Jacques Chirac, qu'elle est dirigée par un ancien élu du 15ème, Jacques Toubon qui la préside, donc franchement, je crois que c'est un problème qui justifierait plutôt une réflexion dépassionnée de la plupart des hommes de bien pour régler un problème qui dépasse très largement les clivages politiques. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : J'en profite pour rappeler l'article 15 de notre règlement intérieur selon lequel le conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets intéressant l'arrondissement et même s'il n'est pas concerné, je ne mets pas en cause du tout la sincérité de Madame Sandoval, que je connais bien et qui intervient sur ce sujet avec ses convictions, néanmoins, c'est un problème d'ordre national qui dépasse largement notre conseil d'arrondissement dont on reproche qu'il puisse s'intéresser à un manège implanté dans un jardin du 15ème, mais qu'on oriente vers le problème de la régularisation des sans papiers. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Je crois qu'à ce sujet, j'aimerais dire deux ou trois petites choses. D'abord je crois que personne ne sera étonné de votre réponse à ce sujet parce que je trouve vraiment qu'on est dans quelque chose qui est extraordinaire. On veut nous faire croire que dans le 15ème, les femmes et les hommes que nous côtoyons, qui contribuent au bien être de chacun, qui sont des nounous, des restaurateurs, des agents, des ouvriers du bâtiment seraient, par miracle, tous dans une situation régulière. Vous savez très bien qu'il n'en est rien et qu'il y a effectivement, des hommes et des femmes qui contribuent au bien être de notre arrondissement et qui sont dans des situations humainement extrêmement difficiles où leurs familles sont effectivement exclues de ce bien être et je crois qu'à ce niveau là, vous ne pouvez pas vous dérober à vos responsabilités, les uns et les autres, et invoquer les mêmes discours à chaque fois sur le populisme, etc, etc.... Je crois qu'à un moment donné, il faut quand même regarder ses responsabilités et regarder la démarche d'humanité minima nécessaire dans ce genre de situation et pouvoir, effectivement, accompagner cette démarche d'humanité.

Monsieur le Maire : L'intervention de Madame Lalem n'ajoute rien à celle de Madame Sandoval. Néanmoins je dois quand même dire que dans ma réponse, si elle l'a entendue complètement et si elle n'est pas hémiplégique, si elle n'a pas juste entendu une partie, j'évoquais mon intervention auprès des pouvoirs publics de façon à pouvoir examiner, comme je le disais, au cas par cas, le cas de chacun des étrangers concernés dans notre arrondissement. Je le ferai, Monsieur DARGENT, je vous demande de ne pas m'interpeller, vous souhaitez ne pas être interrompu et je vous demande de ne pas m'interrompre non plus, je ne le voterai pas pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure. Quant aux accusations de populisme, elles sont, je pense, tout à fait déplacées en l'espèce puisque il y a eu sur cette affaire, un accord entre une organisation syndicale et le gouvernement et cet accord essaie d'être mis en œuvre. Simplement, aujourd'hui les dossiers ne sont pas arrivés dans les services. De plus, je maintiens ma position, cela, comme l'a dit d'ailleurs très justement Monsieur Boulenger de Hauteclocque, ne relève que très indirectement de notre conseil. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu, parce que je suis déjà intervenu auprès des pouvoirs publics et qu'il y a, dans vos considérants, des choses qui paraissent excessives et qu'il n'est pas question pour nous d'accepter : une régularisation massive des sans papiers. Monsieur Dargent et Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Je suis très étonné par la réaction de Monsieur Boulenger de Hauteclocque qui nous explique que le cas des sans papiers ne mérite pas d'être évoqué dans ce Conseil d'arrondissement. Monsieur Boulenger de Hauteclocque a par ailleurs évoqué une citation de Michel Rocard : très bien, citons Michel Rocard mais citons-le jusqu'au bout : « la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit y prendre toute sa part », y prendre toute sa part ça veut dire aussi, régulariser les travailleurs sans papiers. Vous avez parlé d'une régularisation massive, il n'est pas question de régularisation massive dans le vœu que nous avons proposé, mais d'une régularisation des travailleurs sans papiers du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur Dargent, pour terminer.

Claude Dargent : Cela va être plus rapide puisque Monsieur Mouricou a fort justement complété la citation de Michel Rocard qu'il serait bon de ne pas systématiquement tronquer. La seconde chose, Monsieur le Maire, je dois avouer ne pas comprendre, mais chacun jugera, vous nous dites : « Mais j'interviens, j'interviens effectivement pour que des situations difficiles soient résolues ». Si vous intervenez en l'occurrence pour qu'effectivement les travailleurs sans papiers soient régularisés, pourquoi ne votez-vous pas ce vœu ? Vous nous avez dit tout à l'heure que vous vous réjouissiez lorsque nous pouvions nous mettre d'accord ensemble dans cette assemblée, pour des raisons d'intérêt général ; ça n'est pas une raison d'intérêt général que de considérer que ceux, qui, depuis des années travaillent dans ce pays, sont en situation irrégulière, ce n'est pas une mesure d'intérêt général que d'aider à ce que leur situation soit régularisée ? Nous parlons encore une fois, au premier chef, de vos administrés Monsieur le Maire, c'est-à-dire des habitants du 15ème arrondissement, de nos voisins et voisines.

Enfin, dernier point, Monsieur le Maire, je vous demanderai de retirer le qualificatif que vous avez appliqué à Madame Lalem, à savoir si elle n'est pas hémiplégique, c'est franchement le genre de propos qui vous a, j'en suis sûr, échappé parce que ce n'est pas digne d'un Maire d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Alors, là vraiment, vous me faites un procès d'intention une fois de plus. Si le mot vous gêne, je peux en employer un autre, je disais qu'elle n'a retenu qu'une partie de mon intervention, mais si ça l'a heurtée, je veux bien le retirer sans aucun problème. Il ne faut pas qu'elle soit choquée, et si je l'ai choquée, je retire et je dis simplement qu'elle n'a pas pris en compte la totalité de mon intervention, notamment celle sur la régularisation. Cela étant on a bien compris l'exploitation politicienne de cette affaire par la gauche et c'est la raison aussi pour laquelle nous ne partageons pas un

certain nombre de dispositions et de considérants dans ce vœu et c'est la raison pour laquelle nous ne le voterons pas tout en étant opérationnels et concrets puisque je suis intervenu auprès du Ministère comme auprès des Préfectures pour savoir ce qu'il en était de la situation de ces personnes.

Je vais donc le mettre aux voix. Qui est pour le vœu ? Monsieur Alayrac, qui n'est pas signataire, le vote, à moins qu'il y ait une erreur là aussi.

Gilles Alayrac : Ah bon, oui je le vote.

Monsieur le Maire : Mais vous êtes signataire ou pas ?

Claude Dargent : Non, non, il a été oublié. Il est en haut mais pas en bas, mais il est signataire.

Monsieur le Maire : D'accord, très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc le vœu est rejeté et on va corriger sur l'ordre du jour.

Nous passons au **vœu N° 15** concernant la communication de la Mairie du 15^{ème}. Qui le rapporte ? Monsieur Mouricou. Allez-y.

15. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif à la communication de la Mairie du 15^{ème}, présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Une fois n'est pas coutume, je vais prendre exemple sur ma collègue, Géraldine Poirault-Gauvin et ne pas lire le vœu et suggérer qu'il soit inséré au procès-verbal de cette séance.

► **Texte du vœu** :

Depuis le début de la nouvelle mandature, la mairie du 15^{ème} arrondissement affiche une volonté de modernisation de sa communication.

Le site de la mairie d'arrondissement est aujourd'hui agrémenté de vidéos, le journal municipal bénéficie d'une nouvelle maquette.

Il est regrettable cependant que ces outils de communication soient dévoyés de leur objectif d'information des habitantes et des habitants du 15^{ème} au profit de la communication personnelle de Philippe Goujon.

La mairie d'arrondissement pourrait s'inspirer du journal "A Paris" qui relaie les actions de la municipalité de façon neutre, objective et pluraliste.

Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou émettent le vœu

- que la communication de la mairie du 15^{ème} tienne désormais compte du nouvel équilibre politique de l'arrondissement : lors des dernières élections municipales, la gauche a rassemblé plus de 47% des suffrages soit près d'un électeur sur deux.

- d'être informés des moyens humains et financiers consacrés à la communication de la mairie d'arrondissement. Il serait, en effet, dommageable que ce surcoût conduise à un désengagement de la mairie du 15ème en matière de culture et d'animation locale.

Philippe Mouricou : C'est un vœu qui s'inscrit dans le prolongement d'une discussion qu'on avait déjà eu l'occasion d'avoir lors de la dernière séance de notre Conseil d'arrondissement et qui concernait, vous vous en souvenez, les vidéos qui étaient mises en ligne sur le site Internet de la Mairie du 15^{ème}. Anne Hidalgo avait eu notamment l'occasion de souligner le caractère extrêmement partial du montage qui en était fait. Une attitude qui est regrettable, peu respectueuse du pluralisme démocratique de notre arrondissement et qui, malheureusement, tend à se confirmer dans la récente édition du journal de la Mairie d'arrondissement qui vient d'être édité. Mon commentaire sera donc exclusivement consacré à ce journal d'arrondissement dans lequel je note une certaine proximité avec un autre journal, cette fois-ci édité par l'UMP, je crois que c'est un hasard, mais il me semble que l'équipe rédactionnelle nous montre tout son savoir-faire en matière de copier/coller. Lisez plutôt cette citation extraite du journal municipal : « la mandature qui commence est placée sous le signe du renouveau ». Que nous dit le journal de l'UMP ? « la mandature qui s'ouvre sera placée sous le signe de renouveau » tiens ! Le journal du 15ème continue : « parce que notre arrondissement n'a pas évolué suffisamment vite » que nous dit le journal de l'UMP ? « Parce que notre arrondissement n'a sans doute pas évolué aussi vite qu'il aurait été nécessaire ». Je ne vais pas le faire très longtemps. Mais il me semble que là, nous avons une confusion des genres qui est tout à fait regrettable. Je souligne aussi que l'on retrouve les mêmes pratiques qu'on avait eu l'occasion de dénoncer la dernière fois ; pratiques qui consistent à systématiquement, dans le journal municipal, zapper l'opposition. Je suis très étonné que Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, que Mathieu Blin, que Véronique Sandoval, que José Baghdad, que Marie-Hélène Piétranico, et que moi-même ne figurions pas dans le trombinoscope qui est inséré dans le journal municipal, alors que tous les autres élus y figurent. Peut-être qu'on n'est pas assez bien pour vous, Monsieur le Maire, mais il se trouve qu'on a aussi été élus dans cette assemblée.

Alors ce n'est pas une question d'ego, je me suis amusé à compter combien il y avait de photos de vous dans ce fascicule qui fait quand même 8 pages ; 7 photos de vous Monsieur le Maire du 15ème, 7 photos pour un fascicule qui, je le rappelle, fait 8 pages. Je me suis amusé aussi à regarder combien de fois Bertrand Delanoë était cité ; il est cité une fois dans la tribune de l'opposition, Anne Hidalgo est citée 3 fois et vous, Monsieur Goujon, vous êtes cité 17 fois. On ne se rend pas bien compte de ce que c'est que d'être cité 17 fois, alors je propose qu'on compte ensemble : Philippe Goujon, 1 fois, Philippe Goujon 2 fois.

Monsieur le Maire : Non, on a compris, on a compris, épargnez-nous Monsieur Mouricou, continuez, continuez votre intervention... On a compris la démonstration.

Philippe Mouricou : Je vois que vous avez le pouvoir de faire taire vos opposants, ce qui traduit une attitude et un respect de la démocratie exemplaires.

Monsieur le Maire : Conformez-vous au règlement intérieur. Allez-y.

Philippe Mouricou : Nous demandons donc que la Mairie du 15ème, dans sa communication tienne compte d'un fait établi ; la gauche, dans cet arrondissement, a reçu 47% des voix, soit près d'un électeur du 15ème sur deux. Dans la communication telle qu'elle est formulée aujourd'hui, cet équilibre n'est pas respecté. Nous demandons en outre que les conseillers d'arrondissement qui ne figurent pas dans le trombinoscope,

figurent dans la prochaine édition du journal municipal. Nous demandons enfin que lumière soit faite sur les moyens financiers qui sont utilisés, les moyens humains qui sont utilisés car ce mélange des genres, entre votre journal personnel, celui de l'UMP, et le journal municipal, je le trouve fort regrettable. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien, vous me permettrez de faire une réponse un peu circonstanciée parce qu'il y a beaucoup d'éléments dans ce vœu. D'abord en ce qui concerne l'équilibre politique qui prévaut dans le 15^{ème} et qui devrait selon vous, servir de règle pour la diffusion des informations locales, j'observe que nulle part en France, cette règle, aussi nouvelle d'ailleurs qu'inattendue, n'est appliquée pour la simple raison qu'elle est inapplicable et particulièrement illégitime. Il y a dans le 15^{ème}, comme à Paris, une majorité, une opposition. En raisonnant par l'absurde : l'observation de la règle que vous proposez aurait abouti, par exemple, à ce que la communication de la Mairie de Paris, qui me semble être assez abondante aussi, et où l'opposition ne figure pas de façon très pondérante, c'est le moins qu'on puisse dire, et bien que la communication de la Mairie de Paris soit gérée par la droite parisienne, puisque je vous le rappelle, sous la précédente mandature par exemple, la droite était majoritaire en voix sur les territoires parisiens où elle faisait plus de 50%. Donc nous aurions pu avoir la prétention, si on appliquait votre théorie, sous la précédente mandature, d'avoir la moitié des articles du journal Ville de Paris que le Maire de Paris d'ailleurs fait diffuser à un million d'exemplaires chaque mois, ce qui représente une communication assez massive où je ne retrouve pas beaucoup de cette règle que vous évoquez par rapport à ce que représente l'opposition en pourcentage de voix.

Le critère qui doit régir les rapports entre une majorité et une opposition, et comme au Conseil de Paris d'ailleurs, c'est la composition du Conseil d'arrondissement, soit un rapport de quatre élus de la majorité pour un élu de l'opposition. C'est d'ailleurs le ratio que nous avons retenu conjointement les uns et les autres, pour la composition de toutes les commissions nouvelles quand même, avouez-le, pluralistes et transparentes dans lesquelles vous avez accepté de siéger.

Alors j'évoquerai un peu plus longuement le deuxième point. Vous vous félicitez dans le vœu de notre volonté de moderniser la communication de la Mairie à travers un site Internet agrémenté de vidéos et d'un journal qui bénéficie d'une nouvelle maquette. Vous vous interrogez néanmoins d'abord sur les moyens humains et financiers qui y sont consacrés et sur un éventuel surcoût qui conduirait, je le cite, « à un désengagement de la Mairie d'arrondissement en matière de culture, et d'animation locale », ce que je trouve un peu paradoxal au moment où on apprend que la Ville vient de retirer des agents récemment déprécarisés de la bibliothèque Vaugirard, de l'autre côté de cette rue et qu'elle va licencier des vacataires dans des bibliothèques de la Ville et qu'elle vient de diminuer de 60% le budget d'acquisition dans les bibliothèques. Voilà pour la Culture.

Si nous faisons mieux, et je vais vous démontrer que nous faisons mieux qu'auparavant, et ce n'est qu'un début, nous allons continuer, nous dépensons également moins, Monsieur Mouricou. Que s'est-il passé ? Ma volonté en arrivant ici a été d'optimiser les ressources forcément limitées de notre Mairie afin de faire mieux avec le même budget et dans le domaine de la communication, j'ai souhaité jouer sur la convergence entre les deux supports que sont le journal municipal et le site Internet. J'ai tenu à en faire le point central de l'information à destination des habitants de l'arrondissement mais aussi le théâtre des idées, des critiques, des remarques que les habitants peuvent formuler sur l'action municipale. Très concrètement, le site Internet de la Mairie a été créé en 2001, comme tous les sites d'arrondissement et il est hébergé sur une plateforme gérée par la DSTI, Direction de la Ville qui a développé un logiciel open source appelé « Lutèce ». Ce logiciel permet aux administrateurs respectifs de chacune des mairies d'arrondissement qui y ont recours, de développer toutes sortes de fonctionnalités, et vous le savez sûrement, depuis 2001, certaines mairies d'arrondissement comme celle du 4^{ème} par exemple ont choisi de se tourner vers le secteur privé et de confier la création et la

gestion de leur site à des sociétés spécialisées. Tel n'a pas été le cas à l'époque pour le 15ème qui a voulu bénéficier du support technologique offert par la DSTI mais qui a aussi recruté un web master sur la dotation « Cabinet » qui était en charge de l'intégration des contenus sur ce site.

En arrivant ici, en étant élu, j'ai voulu réduire les dépenses d'intégration de contenu en m'appuyant sur l'Hôtel de Ville. Aujourd'hui, le site de la Mairie du 15ème bénéficie, comme 11 autres arrondissements, des services mutualisés de la Mairie de Paris qui nous permettent de bénéficier gratuitement du support technique mais également des équipes d'intégration de contenu. J'ai choisi de faire confiance au pôle Internet de la Mairie de Paris qui met à la disposition des mairies une équipe de jeunes webmasters qui sont tout à fait performants, disponibles, etc... et tout cela ne coûte strictement rien à la Mairie du 15ème ni directement, ni indirectement. En revanche, le non renouvellement du poste de webmaster à plein temps qui existait au cabinet nous a permis de recruter un collaborateur à mi-temps qui est chargé de développer les fonctionnalités que ne propose pas encore le pôle de l'Hôtel de Ville, à savoir la captation d'images et l'intégration de contenus vidéo. Les économies de cette opération sont de 12 000 € par an ce qui est, avouez-le, une optimisation des ressources budgétaires de notre Mairie.

Pour répondre complètement à votre demande je vous précise que la Mairie a acquis sur ses crédits d'investissement du matériel professionnel pour un montant de 6 000 € identique à celui qu'a acheté récemment la Mairie du 18^{ème} qui est également, je le reconnais, en pointe dans le domaine des vidéos sur Internet. Si l'on considère qu'une soixantaine de réunions publiques seront filmées chaque année, au minimum, on arrive à une dépense de 15 € par réunion ce qui est assez correct, même assez bas pour informer nos concitoyens qui utilisent Internet. J'en reviens maintenant au Journal, autre pilier de notre politique de communication ; d'abord nous respectons le marché passé par mon prédécesseur en juillet 2007 et qui expire le 23 juillet prochain. Ce contrat prévoit que 4 journaux de 8 à 16 pages doivent être réalisés au cours de l'année, sous la mandature précédente, il en a été réalisé 2 dans l'année ; la nouvelle équipe en a donc sorti tout récemment 1, que vous avez évoqué, sous le titre « Info 15 », il reste donc 1 numéro à sortir sur le marché en cours. Par la suite, un appel d'offre sera lancé afin de permettre le financement extérieur par une régie privée qui vendra de l'espace publicitaire, l'impression et la distribution du journal. Le recours à la publicité pour le financement des journaux municipaux est admis aujourd'hui et à la quasi unanimité, j'en ai discuté d'ailleurs avec le Directeur des Affaires Générales et du Contentieux de la Mairie de Paris, la DDAC et la Direction des Affaires Juridiques, qui travaille en ce moment à la rédaction d'un cahier des charges que chaque arrondissement aura ensuite la responsabilité de faire respecter. L'appel d'offres étant d'ailleurs peut-être lancé même au niveau parisien ce qui devrait vous rassurer et nous espérons donc pouvoir économiser chaque année, environ 80 000 € qui étaient prélevés jusqu'alors sur l'état spécial et qui pourront désormais être affectés à l'animation de notre arrondissement, sur le plan culturel notamment.

Dernier point d'économie et d'optimisation des ressources, excusez-moi d'être un peu long, mais vous posez beaucoup de questions ; pour la diffusion, je voudrais être exhaustif concernant la diffusion des comptes-rendus des conseils de quartier. Ces comptes-rendus intégraux, avant mars 2008, étaient réalisés par une société privée et coûtaient chaque année 14 000 € à la collectivité. Le contrat n'a pas été reconduit car nous préférons diffuser, c'est ce que nous allons faire dorénavant, et pour un coût quasi neutre, l'intégralité des réunions publiques des conseils de quartier sur Internet plutôt que de produire du papier, par centaines de pages que, avouez-le, personne ne lit vraiment. Il subsistera néanmoins une synthèse écrite de chaque réunion, dont la vidéo sera diffusée, ce sera plus vivant en plus, sur le site.

Donc voyez, pour ce qui concerne les économies, et les budgets, vos craintes sont infondées puisque nous avons réduit les dépenses inutiles et trouvé des recettes

supplémentaires dans le souci en plus, et avec l'objectif je crois, atteint, en tout cas en partie, d'avoir une communication moderne, dynamique et neutre au meilleur coût. Maintenant un dernier point qui concerne l'équilibre politique dans le journal. D'abord en ce qui concerne la page actualité sur Internet : nous avons donc étudié la page Internet, sur les 67 articles qui ont été mis en ligne depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe, mon nom est cité 22 fois, le nom de Madame Hidalgo est cité 7 fois, ce qui est d'ailleurs plus que la proportion que j'évoquais tout à l'heure. En ce qui me concerne, je ne vais pas faire chaque reportage, mais je vais passer directement aux réunions publiques qui sont filmées intégralement donc, tout le monde y figure, ainsi que les conseils d'arrondissement, vous avez pu le vérifier, mais je voudrais évoquer le journal.

Alors le journal, nous avons effectivement sorti un premier numéro pour notamment demander à tous les habitants qui le souhaitent, d'être volontaires pour les conseils de quartier. Vous remarquerez que dans ce cahier intérieur que je ne trouve pas mais que vous connaissez, je ne figure pas, sauf sous forme d'adresse postale pour que les personnes puissent renvoyer leur candidature ; c'est un cahier où je ne figure pas du tout, où l'on demande simplement aux gens, de dire s'ils sont candidats ou pas. Pour ce qui concerne le journal lui-même, je figure effectivement 7 fois, vous l'avez dit, dans ce journal, mais je rappelle aussi que Madame Hidalgo y figure 3 fois et qu'il y a des tribunes, dont une pour l'opposition. Alors vous me direz, ça peut paraître normal. Or, j'ai à votre disposition, une série importante de journaux locaux de tous les arrondissements, enfin d'un certain nombre d'arrondissements que je tiens à votre disposition dans lesquels je peux constater que, dans les journaux du 10ème, du 14ème, du 11ème, du 19ème et du 3ème, il n'y a pas de tribune de l'opposition. Vous pourrez le vérifier sur pièce. Attendez, je continue, Monsieur Dargent, je ne vous demande pas de m'interrompre, vous qui êtes si soucieux qu'on ne vous interrompe pas, vous pourrez me répondre.

Dans le journal du 18ème, j'observe qu'il y a une belle photo de l'équipe municipale, mais uniquement des élus de gauche et que, vous pourrez feuilleter, on ne trouve pas du tout la moindre photo d'opposition, qu'il y a un édito du Maire dans un journal de 8 pages et du Premier Adjoint sur une page entière. Il y a dans le trombinoscope, en revanche, oui, les membres de l'opposition, c'est vrai. Pour ce qui concerne les journaux comme celui du 3ème, peut-être qu'il n'y a pas d'opposition, mais ça permet à Monsieur Aidenbaum d'y apparaître 8 fois en photo, s'il n'y a pas d'opposition, je pense que, néanmoins, c'est quand même un chiffre important. En ce qui concerne le 13ème, tous les élus de la majorité y figurent, mais là vous ne trouverez pas d'élus de l'opposition, pourtant il y en a, mais vous trouverez en revanche, le Maire en photo à peu près sur toutes les pages de ce journal du 13ème arrondissement. Voilà, je peux continuer ; en revanche, dans celui du 15ème, « Info 15 », les élus d'opposition sont cités, ils figurent dans le journal, donc ne dites pas qu'ils ne figurent pas ! il y a effectivement des photos de l'exécutif, mais les élus de l'opposition figurent et d'ailleurs les Conseillers de Paris y figurent en photo également ; vous aurez la photo de Madame Hidalgo, qui est d'ailleurs plutôt réussie, la photo de Monsieur Dargent aussi, qui est bien, la photo de Madame Lalem et Monsieur Alayrac. Ne dites pas que l'opposition ne figure pas. En revanche, il y a la citation des Conseillers d'arrondissement ; donc je pense que là aussi on nous fait un mauvais procès alors que nous faisons une communication moderne qui est louée je crois par les habitants qui peuvent maintenant voir des débats plus intéressants puisque c'est filmé. On essaie de filmer la totalité des débats chaque fois qu'on le peut. La population voit maintenant une communication plus importante et se voit conviée en mairie beaucoup plus souvent. Depuis deux mois, nous avons fait déjà une dizaine de réunions publiques en mairie ou sur le parvis.

Je pense que votre observation et votre critique sont mal fondées, croyez bien que je veillerai personnellement effectivement à ce qu'il y ait un respect de la place de l'opposition dans l'ensemble de ces médias et j'en profite d'ailleurs, même si la loi ne le propose pas, de vous proposer également une tribune sur le site Internet également de

la Mairie du 15ème, en plus de celle qui existe dans le journal pour vous montrer vraiment que nous n'avons pas peur de la transparence et d'ailleurs nous l'avons démontré en mettant en place toutes ces commissions qui vont bientôt fonctionner ainsi que dans la publication de nos documents de mairie. Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur Flouquet.

Attendez, j'ai juste oublié un morceau de réponse c'est que les textes que vous avez cités tout à l'heure, c'est mon éditorial, alors excusez-moi de mettre un éditorial qui peut ressembler à certains aspects à ceux que je peux écrire dans d'autres journaux également, et pas seulement celui que vous avez cité. J'observe que c'est quelque chose que nous avons noté aussi au Conseil de Paris, à maintes reprises où il y avait la communication du Maire de Paris sur tel ou tel sujet, par exemple, les orientations budgétaires, puis ensuite, la même, mot par mot dans des documents du parti socialiste et pour autant, nous n'avons pas poussé des cris d'orfraie. Monsieur Flouquet.

Vincent Flouquet : Je voudrais revenir sur trois points. Oui, il y a des pratiques diverses et variées dans différents arrondissements de Paris, je suis désolé, mais on parle ici du 15^{ème}. Pardon, excusez-moi, mais je pense que cette constance je l'aurai dans les six ans qui viennent donc je vous invite au moins à m'écouter. Le premier point, je pense qu'on est sur un vrai point qui est : qu'est-ce que veut dire une nouvelle gouvernance et qu'est-ce que veut dire une démocratie politique aujourd'hui au 21ème siècle ? Excusez-moi, oui, je suis un peu ambitieux, mais je pense que c'est de ça dont on parle et les trois points que je voudrais développer sont les suivants, ce sera très rapide, je vous assure.

Le premier point, c'est que ce journal « Info 15 », s'appelle bulletin d'information municipale. Je n'ai pas le sentiment, que d'un point de vue même de ce qu'on doit aux concitoyens, ça doit être un journal des élus. Je trouve que quand on voit apparaître 17 fois le nom du Maire dans un 8 pages, on est en dehors de la mission de base du journal « bulletin d'information municipale » ce n'est pas l'agenda du Maire, c'est le bulletin d'information municipale. Je ne vais pas me référer au bulletin d'information municipale de la Mairie de Paris, je n'ai pas eu ce sentiment là en regardant le bulletin d'information municipale de la Mairie de Paris. Franchement, je vous assure. Je vous parle du bulletin d'information. Je pense qu'à un moment oui, on trouvera toujours à gauche, à droite quelqu'un qui fait moins bien. Je pense qu'à un moment on est ramené dans cette assemblée à notre propre exigence et de voir ce qu'on arrive à faire ensemble. Donc, premier point, bulletin d'information municipale, je pense que ce premier bulletin est pas mal, un peu trop le bulletin de la vie de vous, Monsieur Goujon en l'occurrence, alors je comprends la couverture, on est élu pour la première fois, Maire du 15ème, etc... Tout ça je comprends bien. Après la question c'est : comment ça va évoluer dans la durée ?

Le deuxième point qui me semble là aussi fondamental et dans la même cohérence, je crois qu'on recherche des cohérences, une position qui soit tenable dans la durée, qui soit démocratique, qui soit juste, etc... Je suis vraiment, vraiment choqué que les Conseillers d'arrondissement de la majorité figurent en photo et que les Conseillers de l'opposition de l'arrondissement ne figurent pas en photo. Je ne vois pas qu'est-ce qui permet à un moment de faire cet arbitrage comme si il y avait des élus de seconde zone dans cette assemblée. Je ne crois pas que ce soit le cas, je pense qu'on a tous été élus et qu'on a tous les mêmes droits.

Le troisième point, qui là aussi me semble très important et sur lequel vous n'avez pas totalement répondu, je trouve qu'il y a une confusion entre Paris 15 et le journal municipal, dans la façon et dans le titre : il y en a un qui s'appelle Info 15, l'autre Paris 15, bon très bien. Paris 15 s'appelle « journal du 15^{ème} arrondissement », « bulletin d'information municipale » pour le journal municipal et l'on a une réplique, une copie. Je pense que cette confusion n'est pas saine. Même dans les années à venir je pense qu'elle n'est pas saine, moi je pense que beaucoup de citoyens du 15^{ème} arrondissement ne

savent pas lequel des deux est le journal municipal. Je pense que ce n'est pas bien. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Lalem.

Fatima Lalem : Monsieur le Maire, comme je ne suis ni hémiplégique ni aveugle ...

Monsieur le Maire : Ne revenez pas là-dessus puisque cela a été retiré.

Fatima Lalem : On est sur un débat sur les pratiques démocratiques en matière de communication. Donc c'est bien le sujet. Monsieur le Maire, je voudrais vous faire remarquer, à mes chers collègues également, que trois mois après les élections municipales, pratiquement trois mois, vous persistez à m'amputer dans vos différents documents : sur le site de la Mairie du 15^{ème} et jusqu'à dans le journal du 15^{ème} de mon titre d'Adjointe au Maire de Paris et cela malgré les interpellations de mon cabinet. Monsieur le Maire, dans mon titre, je suis Conseiller de Paris, un peu partout. Pourtant Monsieur le Maire vous semblez être un homme politique informé et je ne demandais qu'à croire vos déclarations d'intention quant au respect des règles démocratiques vis-à-vis de vos opposants politiques. Je trouve que ce manquement est inadmissible et il tend à prouver le contraire de ce que vous avez voulu annoncer dans cette assemblée à plusieurs reprises.

Donc je vous demande, Monsieur le Maire, en conséquence, de procéder rapidement aux modifications nécessaires pour rétablir mes titres, et cela en respect du vote des électeurs et de la bienséance protocolaire. Oui Monsieur le Maire, il faudra vous y faire, notre arrondissement s'enrichit d'une deuxième Adjointe au Maire, également déterminée à porter haut et fort les intérêts de notre arrondissement, dans un collectif d'élus de gauche mobilisés et actifs.

Monsieur le Maire : Je réponds à cette observation et nous allons peut-être clore le débat parce que nous avons encore beaucoup de vœux à examiner et cela fait déjà près d'une heure que nous sommes sur les vœux. Il faut donc un peu réduire.

Ne confondez pas, Madame Lalem, une erreur technique avec une volonté politique.

Fatima Lalem : On a interpellé votre service à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire : Je vous ai entendue Madame. Pour ce qui concerne votre Cabinet, il m'a interpellé effectivement pour changer la photo qui était sur ce journal mais rien n'a été dit sur le titre. S'il y a une erreur bien sûr elle sera réparée et je constate à l'instant, - s'il vous plaît, vous pouvez éviter de m'interrompre, Madame Lalem, et respecter nos débats. C'est moi qui ai la parole, je suis maître de l'ordre du jour, je vous ai laissée parler jusqu'au bout, il n'est pas question que vous m'interrompiez pendant ma réponse, vous reprendrez éventuellement la parole si vous souhaitez après – Donc, je redis ce que j'ai à dire, à savoir que ce n'était pas cela qui était demandé par votre Cabinet mais bien sûr il est évident que personne ne conteste, ici, pas plus qu'ailleurs, votre titre d'Adjoint, c'est bien évident, nous allons là aussi procéder aux rectifications nécessaires.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur Flouquet, il a répété un peu ce qu'avait dit Monsieur Mouricou. Donc si chaque élu de gauche répète ce qu'a dit l'orateur précédent, effectivement les Conseils d'arrondissement risquent de durer longtemps. Je vous demande d'apporter des éléments nouveaux aux débats. Vous évoquez le fait que la pratique des autres arrondissements ne vous concerne pas. Regardez avec beaucoup d'attention le journal du 18^{ème} où figure le Maire de Paris, c'est l'arrondissement dans lequel il est élu d'ailleurs, je pense que vous verrez que nous ne sommes pas si injustes que cela avec l'opposition.

Quant à la nouvelle gouvernance, je crois que vous ne pouvez pas la contester par rapport aux Conseils très nombreux que nous mettons en place, ouverts à l'opposition et il me semble que cela compte de façon prépondérante. Enfin, sur la communication, les interventions de la gauche me donnent l'impression d'être un grand magnat de la presse et d'inonder le 15^{ème} de millions de documents et d'entrer dans tous les foyers etc.. mais est-ce moi, modeste Maire du 15^{ème} qui entre dans tous les foyers ou le Maire de Paris, Monsieur Bertrand Delanoë, qui est assez régulièrement je crois sur les lucarnes et invité dans les radios et qui diffuse chaque mois à sa gloire un journal à un million d'exemplaires là aussi payé sur fonds publics, où les Maires d'arrondissement, et leur action est assez peu relayée. Quand on parle de pratique démocratique, il faut relativiser les choses, Monsieur Flouquet, je crois que la communication du Maire d'un arrondissement ne peut pas être comparée avec celle de la Mairie de Paris, qui a effectivement des moyens massifs de communication.

Quant au journal, je veux bien lancer un appel à concours pour le titre du journal mais vous allez voir qu'on va assez vite tourner en rond, si on maintient le 15^{ème}. On peut appeler cela info 12 ou info 8 mais autour de « info », « Paris », « le journal du », je pense que c'est assez limité.

Je voudrais maintenant qu'il y ait des interventions très, très courtes, Monsieur Mouricou, vous avez eu aussi longuement la parole, alors très, très vite.

Philippe Mouricou : Une intervention extrêmement courte. Personne n'a prétendu que vous étiez un magnat de la presse, peut-être que vous nous faites part d'ambitions futures mais en tout cas ne voyez pas malice dans les propos de la gauche dans cette assemblée. Je note que vous n'avez pas répondu sur le pourquoi du comment les Conseillers d'arrondissement de gauche avaient disparu du trombinoscope figurant dans le journal municipal. Enfin une réaction quant à votre proposition de faire financer une partie du journal municipal par de la publicité. C'est déjà quelque chose qui est en vigueur dans le journal de l'UMP et c'est vrai que j'ai été extrêmement surpris en parcourant cette publication, quand je suis arrivé à la page 15, que je suis tombé sur une publicité qui m'a fait me souvenir d'un scandale financier je crois me souvenir de l'imprimerie nationale au travers duquel plusieurs centaines de millions d'euros avaient été gaspillés et seront probablement remboursés par l'argent du contribuable. Je tombe dans la page 15 de votre petit journal personnel, Monsieur Goujon, sur cette publicité pour le groupe Carlyle qui est impliqué dans ce qui peut être qualifié de véritable scandale pour les finances publiques. Je suis très content, je le dis sincèrement, qu'une partie des impôts que je vais verser, et qui permettront de rembourser ce véritable gouffre, ont permis de financer votre petite publicité personnelle au travers de cet encart. Je trouve qu'en matière de bonne gouvernance on atteint des sommets.

Monsieur le Maire : Je revois bien là l'éditorialiste agressif de la tribune des jeunes socialistes du 15^{ème} qui a été d'ailleurs quasi diffamatoire tout au long de la campagne et qui continue au Conseil d'arrondissement. Vos propos ont été enregistrés et vous serez peut-être amené à répondre à un certain nombre d'accusations que vous avez formulées contre le groupe Carlyle qui je crois aussi a négocié avec la Ville de Paris pour les permis à donner pour les travaux à l'imprimerie nationale. Quant à ce que vous appelez un scandale financier, il ne me semble pas que la justice ait été saisie de cette affaire. Attention à ne pas tenir de propos diffamatoires par rapport à des sociétés qui ont pignon sur rue et dont vous pouvez penser ce que vous voulez mais peut-être avec prudence. Où y a-t-il scandale financier ? Où y a-t-il enquête judiciaire ou pénale ? Pour le moment à ma connaissance, il n'y en a pas plus que de plaintes. Quant au financement par la publicité du journal local, vous en discuterez avec les services de la Ville de Paris que nous avons consultés à ce sujet et notamment la Direction des Affaires Juridiques et autres directions et ce qui permettra, je le rappelle, une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros justement qui ne seront plus prélevés sur les fonds publics et qui serviront à l'animation culturelle ou autre dans cet arrondissement.

Je crois que maintenant on va peut-être arrêter. Monsieur Dargent, pour terminer très vite.

Claude Dargent : Pour demander donc que dans le prochain journal municipal il y ait deux rectificatifs : le premier concerne la présentation de Madame Lalem et le deuxième rectificatif que nous demandons Monsieur le Maire : dans le 15^{ème} arrondissement sur les 51 Conseillers d'arrondissement, 43 sont présentés en photo, 8 ne le sont pas, ce sont les 8 élus de gauche. Monsieur le Maire cela c'est ce qu'on appelle juridiquement une disproportion et un déséquilibre. Donc il convient que dans le prochain journal municipal les 8 Conseillers d'arrondissement de gauche qui n'ont pas été présentés avec leur photo, le soient.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Dargent, malgré mes souhaits, continue à répéter ce qu'ont dit les orateurs précédents, donc cela n'apporte rien au débat. Donc nous allons maintenant répondre, Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Juste un mot parce que j'ai écouté ceci avec beaucoup d'intérêt et que nous avons discuté 28 minutes sur un grand sujet qui est important, bien évidemment, qui est la communication de la Mairie du 15^{ème}. Comme nous avons la chance d'avoir dans notre enceinte deux Adjoints au Maire de Paris, j'aimerais bien que d'abord on commence par savoir comment cela se passe lorsque l'on détient la majorité, chère Madame.

Quand on a la majorité au Conseil de Paris, lorsqu'il y a une communication, je vais quand même le rappeler pour tous les autres parce que vous, vous êtes fortement au courant, le temps de parole est donné en proportion au nombre de membres du groupe. Cela permet à la majorité de parler plus et à l'opposition la plus faible de parler moins. Personne ne s'en offusque ! Je n'ai jamais entendu dire cela puisque c'est la majorité qui décide cela. Ensuite, lorsqu'il y a des inscriptions sur des mémoires, le temps maximum qui est donné c'est entre 3, voire jusqu'à 5 minutes, si j'ai bon souvenir, pour un élu ; avec le temps de réponse le plus long possible et autant qu'il le voudra pour l'Adjoint concerné. Vrai mes chers collègues. Et enfin sur les vœux, où nous sommes, le temps maximum de parole est de 3 minutes.

Alors j'aimerais bien que d'abord on commence à nous dire ce qu'on fait à l'Hôtel de Ville, ce qu'on veut faire à l'Hôtel de Ville avec l'opposition pour leur donner plus de temps de parole, avec l'opposition pour leur permettre de s'exprimer pendant 28 minutes sur la politique de communication de la Ville, on n'a même pas cela à l'Hôtel de Ville mais on le laisse faire dans le 15^{ème}. Alors je demande à l'ensemble des Conseillers de cet arrondissement d'avoir la gentillesse, pour ceux qui font partie de l'opposition ici mais qui font partie de la majorité, puisque nous avons la chance d'avoir deux Adjoints au Maire de Paris, de demander d'abord au Maire de Paris d'essayer d'ouvrir un peu sa propre communication avant qu'on ne l'exige du 15^{ème} arrondissement.

La deuxième des choses, je souhaite que nous ayons avant le mois de septembre, au plus tard, un règlement intérieur rénové et qui se calque sur l'ouverture d'esprit de Monsieur Delanoë et de sa majorité. Cela nous permettrait peut-être d'éviter des circonvolutions et des discussions qui durent 30 minutes sur le même sujet.

Voilà ce que je voulais dire, c'est hors sujet mais je tenais à le dire.

Monsieur le Maire : Absolument. Monsieur Destrem a parlé avec raison et j'appelle au respect du règlement intérieur que j'évoquais au début de cette communication sur les vœux. Donc je mets aux voix ce vœu N° 15, présenté par la gauche. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Voici le vœu N° 16 rapporté par Monsieur Dargent.

16. Vœu au Maire de Paris relatif au maintien de la desserte du quartier des Frères Voisin par le bus 39, présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire. J'espère que là au moins nous aurons un vœu consensuel, sinon, je crains que les habitants du quartier des Frères Voisin soient préoccupés.

La prolongation donc du T2 a entraîné comme schéma de modification le report du terminus du bus 39 sur le boulevard des Maréchaux. Or, on le sait, la prolongation du T2 ne dessert en aucune façon le quartier des Frères Voisin, même si c'est tout à fait positif d'avoir réussi à financer et à mettre en place cet équipement. Or, le quartier des Frères Voisin, j'en profite pour dire qu'il y a une erreur typographique, évidemment Voisin ne prend pas de s, dans le nom de ce quartier. La desserte de ce quartier est déjà mauvaise aujourd'hui. Donc nous souhaitons : un, évidemment que le bus 39 continue à desservir ledit quartier et deux, que soit étudiée la prolongation de son service les dimanches parce que les habitants des Frères Voisin se déplacent également le soir et le dimanche. C'est le seul moyen de transport collectif proche dont ils puissent disposer. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ce vœu qui s'adresse au Maire de Paris d'ailleurs et qui va lui être transmis évidemment. Alors il est vrai que là aussi vous parliez de coucou Monsieur Dargent, tout à l'heure, on peut voir qui est le coucou dans cette affaire parce que d'abord, je rappelle que nous avons toujours soutenu le projet du T2 qui reliera en 30 minutes ces deux pôles économiques majeurs que sont la Défense et Paris expo. Nous avons de surcroît, tout en soutenant le T2, exprimé à maintes reprises notre inquiétude sur l'abandon de la desserte des Frères Voisin et de la plaine de Vaugirard par le 39.

D'ailleurs, excusez moi de faire un rappel historique, j'évoquais déjà lors de la séance du Conseil de Paris de mai 2004, où était examiné l'engagement de la procédure de l'enquête publique, les rumeurs sur la suppression du 39 et je demandais à l'époque au Conseil de Paris des assurances pour son maintien à Monsieur Baupin, qui était Adjoint chargé des déplacements, et qui me répondait, je cite « qu'il n'en avait jamais entendu parler et qu'il n'avait pas d'inquiétude », ce qui d'ailleurs pouvait nous rassurer. Néanmoins lors du Conseil de Paris de juin 2007, plus récemment, je demandais l'amélioration de la ligne 39 après d'ailleurs que Madame de Fressenel lors du Conseil d'arrondissement de janvier 2007 lui rappelait le vœu du Conseil de quartier Saint-Lambert tendant à l'augmentation de l'amplitude horaire du 39 en particulier, comme vous le dites, le week-end et le soir pour qu'elle figure d'ailleurs au PDP ; à l'époque, il y a un an et demi. Dès notre deuxième séance du Conseil du 19 mai dernier, je redisais la nécessité que le 39 desserve bien ce quartier, demande à laquelle d'ailleurs s'associait le Député de la circonscription Jean-François Lamour, qui nous a rejoint dans ce Conseil. Plus récemment encore, alors cela, vous n'êtes pas informé, à l'issue d'une réunion tenue dans mon bureau avec la RATP, le 22 mai dernier, celle-ci me faisait savoir qu'à notre demande un dossier modificatif de restructuration de la ligne 39, avec le report de son terminus vers la rue du Colonel Pierre Avia, à proximité du rond point Victor Hugo à Issy-les-Moulineaux, pour maintenir une desserte du quartier des Frères Voisin, venait d'être transmise au STIF, présidé par le Président du Conseil Régional et qui j'espère, fera bon accueil à cette demande, comme d'ailleurs la mise en service le dimanche et en soirée jusqu'à 22 heures 30 qui fait partie, m'a confirmé la RATP de ses propositions de renfort d'offre pour 2008.

Ces améliorations, qui sont pour nous, comme d'ailleurs la rénovation et un meilleur entretien de ce quartier à l'urbanisme là aussi vieillissant ou encore même la ligne de mini bus électrique auquel nous sommes tellement attachés dans ce Conseil d'arrondissement, peut-être pas autant au Conseil de Paris, en tout cas ces améliorations sont en cours de réalisation et je n'ose penser qu'il s'agit pour vous qui intervenez la première fois sur ce sujet, que d'en récupérer la paternité, parce que là aussi je dis : unissons nos efforts comme je le disais au début de cette réunion, sur un certain nombre de démarches. Mais si votre démarche n'est pas celle-là, ce dont je veux bien vous faire crédit, je veux bien vous proposer de retirer votre vœu puisqu'il devient sans objet avec tout ce que nous venons de dire à l'instant, mais si ce n'est pas le cas, nous envisagerons d'autres solutions. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je dois avouer être un peu surpris, Monsieur le Maire, parce que quelqu'un de non averti écoutant votre démonstration, on arriverait évidemment à la conclusion que pour cette mesure d'intérêt général pour reprendre le terme que vous employiez tout à l'heure, que évidemment le Conseil allait se trouver unanime. D'autre part vous être trop averti du fonctionnement des institutions publiques pour savoir que le fait que ces mesures soient transmises au STIF, cela suppose que le STIF les adopte et pour qu'il les adopte il faut que la collectivité locale directement concernée montre son unanimité pour ladite mesure. Au jour d'aujourd'hui, vous le savez, rien ne nous garantit qu'effectivement ce 39 va continuer à desservir les Frères Voisin. Et à fortiori qu'il soit en service le dimanche et le soir. Donc notre appel, Monsieur le Maire, c'est unissons nos efforts à droite et à gauche pour que cette mesure d'intérêt général effectivement convainque le STIF qui va se réunir bientôt.

Monsieur le Maire : Dans le cadre de ce que j'évoquais à l'instant concernant les démarches, d'ailleurs, par les uns et par les autres, je proposais comme une mesure comme une autre de retirer le vœu, à partir du moment où vous le maintenez, cela ne nous gêne absolument pas de le voter d'autant plus que c'est un projet qui là aussi comme vous le savez, a été initié depuis longtemps par nos demandes. Je regrette d'ailleurs que le STIF n'y ait pas fait droit, présidé d'ailleurs soit par le Préfet, soit par le Président du Conseil Régional, mais c'est une priorité que la desserte de ce quartier. Donc si vous maintenez votre vœu, pour ma part, j'appellerai bien sûr à le voter. Qui veut intervenir là-dessus encore ? Personne ? Alors je le soumets au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est dopté.

C'est une bonne chose d'unir nos efforts.

Maintenant vient le dernier **vœu N° 17**, présenté par la gauche. Qui rapporte ? Monsieur Alayrac.

17. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif aux cérémonies de PACS et de Baptême Républicain à la Mairie du 15^{ème} arrondissement, présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Pietranico, Philippe Mouricou.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire. Lors de votre élection comme Maire de cet arrondissement et lors des deux Conseils d'arrondissement qui ont suivi, vous nous avez annoncé la mise en place d'une « nouvelle gouvernance », pour reprendre vos propres termes. Nous, élus de la gauche, nous vous prenons au mot en vous faisant ce soir une requête, dont nous savons pertinemment que si nous l'avions formulée sous la mandature précédente, elle n'aurait eu aucune chance d'aboutir. Nous prenons donc notre responsabilité d'élus de gauche progressistes en émettant le vœu que la Mairie du 15^{ème} arrondissement accueille dorénavant les cérémonies de PACS et de Baptême Républicain dans sa salle des Mariages.

Qu'est-ce qui motive notre démarche ?

Concernant le Baptême Républicain, chacun sait ici qu'il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer, de manière symbolique, à ses valeurs. L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition, nous le savons bien, n'a qu'une valeur morale. Mais le Baptême Civil ou Républicain est un moyen de célébrer la venue au monde d'un nouveau né, sans lui donner un caractère religieux. C'est aussi un bon compromis quand les parents sont de religions différentes ou quand ils sont athées.

Le PACS, quant à lui, a fait preuve de son intérêt, je dirais même de son utilité, puisque des dizaines de milliers de couples sont aujourd'hui liés par ce contrat qui n'a pas, loin s'en faut, entraîné, comme le craignaient certains, la ruine du mariage. Le PACS est aujourd'hui consensuel puisque aucune famille politique, ou presque, ne le remet en cause. Monsieur le Maire, votre propre famille politique, après une attitude politique frontale, en est venue avec pragmatisme, je le salue, à en reconnaître le caractère positif. Le candidat Nicolas Sarkozy a même évoqué sa volonté d'améliorer ce statut. Le PACS a trouvé sa place dans notre société. Des dizaines de Mairies, certaines de droite d'ailleurs, ont pris la décision de célébrer des cérémonies de reconnaissance de PACS, cela a été il y a deux ou trois semaines le cas de la Mairie du 17^{ème} arrondissement et de sa Maire Brigitte Kuster.

Bref, Monsieur le Maire, aujourd'hui, la situation ne vous paraît-elle pas mûre, le moment n'est-il pas venu de reconnaître pleinement la diversité de nos concitoyens, y compris jusqu'à la maison du peuple qu'est la Mairie du 15^{ème} arrondissement ? La signature du PACS en Mairie a toujours fait partie de l'esprit de la réforme du PACS. C'est l'action intolérante d'un collectif de Maires, animé à l'époque par Michel Tinton, qui a permis la mise sous le boisseau de cette idée et ce fut une reculade sans courage du Gouvernement de l'époque. Le PACS n'est pas un mariage mais la loi qui l'a créé, du 15 novembre 1999, a été intégrée au sein du Code Civil qui exprime l'essentiel des valeurs de la République.

Pour ces raisons, nous exprimons le vœu que le PACS donne lieu à une cérémonie en Mairie et j'espère que ce soir il n'y aura pas deux mais une seule conception de la citoyenneté que nous partageons.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Alayrac d'avoir présenté ce vœu dans des termes partagés pour une bonne part mais je ferai néanmoins un certain nombre d'observations. La première sera de rappeler tout simplement que, Officiers d'état-civil, le Maire et ses Adjoints ont pour mission première d'appliquer la loi, non d'en appliquer de nouvelles, encore moins de se faire législateur et je le dis d'ailleurs en dehors de tout enjeu politique. Je crois qu'il faut dépasser ce niveau, comme vous l'avez dit dans votre vœu.

La loi de 1999 du PACS est un contrat conclu par deux personnes physiques majeures de sexe différent ou de même sexe qui vont organiser leur vie commune. Je signale d'ailleurs que plus de 90% des conventions concernent aujourd'hui un homme et une femme. D'après la loi, les partenaires doivent se présenter ensemble au Greffe du Tribunal d'instance. Si le législateur de l'époque, vous l'avez rappelé, issu de la majorité de gauche, dite plurielle et d'un Gouvernement dirigé par Lionel Jospin, avait voulu que le PACS soit célébré en Mairie, il l'aurait explicitement prévu et inscrit dans la loi. Nous n'avons, nous, pour notre part, qu'à appliquer la loi et vous l'avez évoqué aussi, le Président de la République a demandé que soit étudiée une transformation du PACS en Contrat d'Union Civile avec une signature en Mairie. C'est donc lui qui inscrira dans la loi ce que le Gouvernement Jospin n'a pas pu faire. C'est à ce moment-là et à ce moment-là seulement, quand la loi l'aura prévu, que les Officiers d'état-civil pourront faire procéder

à cette signature en Mairie, sans qu'il y ait confusion avec la célébration des mariages qui relève d'autres principes et, me semble-t-il, d'une autre essence.

Quant au Baptême Républicain, appelé aussi Baptême Civil, il n'a jusqu'à présent jamais été entériné par un texte d'ordre législatif réglementaire. C'est une coutume qui peut être sympathique mais dénuée de toute valeur légale et les Officiers d'état-civil ne peuvent être contraints d'y procéder, selon une réponse ministérielle et il n'y a pas de cérémonial pré-établi. Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état-civil, le Maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état-civil. Ce certificat de baptême civil n'a aucune valeur légale, sinon une valeur morale et ne fait, par conséquent, aucun lien de droit entre les parties présentes à la cérémonie. Chacune d'entre elles peut se désister librement de son engagement et l'acte dressé par le Maire n'a aucun caractère officiel ou authentique.

Je veux bien croire, parce que je connais votre sincérité, votre authenticité, qu'il ne s'agit pas pour vous, comme ce fut le cas dans différentes villes de province ou même à Paris, de procéder par ce biais, au parrainage d'enfants de parents en situation irrégulière menacés d'expulsion pour les placer sous protection « républicaine et laïque » tentant ainsi d'une certaine manière d'opposer une République à une autre dans un acte de protestation contre la loi en vigueur. D'ailleurs en 2001, sur cette affaire, le Ministre délégué à la famille qualifiait le baptême républicain, je le cite « de concept ambigu ». Je vous rappelle que le Ministre de la famille de l'époque s'appelait Ségolène Royal. Ne voulant pas introduire de concept ambigu dans notre Mairie et aussi respectueux de la loi, qui je crois en matière d'état-civil est la meilleure garante de neutralité et de paix publique, je me verrai contraint d'appeler au rejet de votre proposition.

S'il s'agissait en revanche pour les parents d'assurer l'avenir de leurs enfants, s'ils venaient à disparaître subitement, vous savez que le Code Civil a prévu trois régimes de protection des mineurs placés sous le contrôle du Juge des Tutelles : l'administration légale, la tutelle des mineurs, l'administration légale sous le contrôle judiciaire. C'est seulement dans ce cadre légal-là que s'inscrivent les procédures de dévolution de l'autorité parentale au cas où les parents viendraient à décéder ou à ne plus être en mesure d'assurer à leurs enfants les secours et les moyens de leur éducation. J'ai bien compris que ce n'était pas seulement la finalité poursuivie dans ce vœu. J'appellerai donc pour ma part au rejet du vœu que vous avez déposé.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Je trouve que votre opposition, au-delà des arguments juridiques que vous avez avancés, traduit un conservatisme ahurissant. Je note que les deux dispositifs que nous proposons n'ont effectivement qu'une valeur morale et symbolique. Vous l'avez très justement souligné, pour le PACS, les quatre premiers alinéas de l'article 415-3 du Code Civil stipulent que les personnes qui concluent un Pacte Civil de Solidarité doivent en faire la déclaration au Greffe du Tribunal d'Instance duquel ils dépendent. Il ne s'agit pas de faire en sorte que le Maire d'arrondissement se substitue au Greffier du Tribunal d'Instance mais simplement de lui accorder un pouvoir symbolique, celui de reconnaître l'union des deux pacsés. En matière d'égalité républicaine les symboles comptent aussi énormément. Je me permettrai, vous avez rappelé les positions de nombreuses personnalités politiques, de vous rappeler la position de Françoise de Panafieu dans « TÊTU » de mars 2008. Vous devriez lire « TÊTU », Monsieur le Maire, il y a beaucoup moins de photos de vous que dans le journal municipal du 15^{ème} arrondissement mais c'est néanmoins un magazine également très intéressant. On y apprenait notamment que Françoise de Panafieu était favorable à l'organisation de cérémonies civiles et de signatures de PACS et elle précise, je cite dans son ensemble la citation : « Si on me demandait de signer un PACS dans ma Mairie, j'accepterais sans hésitation. Pour les autres Maires, je ne sais pas, mais pour moi c'est une évidence, c'est important cette forme de reconnaissance. » Je rappelle donc à tous

les élus de la majorité d'arrondissement, il ne s'agit pas d'un vote partisan, il s'agit d'un vote de conscience qui met en jeu ces valeurs que nous partageons tous, ces valeurs d'égalité républicaine et je vous invite donc à voter pour l'adoption de ce vœu.

Monsieur le Maire : Dans une intervention précédente, un de vos collègues, qui siège devant vous, nous incitait à ne pas nous référer à d'autres arrondissements, je vois qu'il y a deux poids et deux mesures. Je rappelle que Madame de Panafieu, en tant que Maire d'arrondissement, n'y a pas procédé, comme d'ailleurs un certain nombre de Maires de gauche aussi. Vous voyez, les choses sont partagées. Je crois qu'il ne faut pas jouer avec l'état-civil, qui est une chose suffisamment grave pour qu'elle puisse être assurée par les Officiers d'état-civil dans le strict respect de la loi sans aller au-delà. Je crois que c'est cela qui est garant de la neutralité et de la paix publique dans les Mairies d'arrondissement, comme dans les autres Mairies de plein exercice. Madame Poirault-Gauvin souhaite s'exprimer.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat que nous avons ce soir porte sur un sujet qui touche aux convictions les plus profondes. Il faut évidemment le mener dans la sérénité et surtout éviter, Monsieur Mouricou, la caricature et la polémique. Je respecte les positions de chacun et ne porte pas de jugement sur le choix que feront les uns et les autres au moment du vote sur ce vœu. Je demande la même tolérance à mon égard. Il se trouve que je suis extrêmement favorable à la célébration des PACS et du parrainage civil en Mairie et je voudrais faire à ce sujet quelques remarques rapides.

Sur le fond d'abord. En signant un PACS deux personnes choisissent d'organiser ensemble leur vie commune dans une démarche libre et volontaire. C'est un engagement officiel prévu par la loi de la République et je respecte celles et ceux qui font le choix de cet engagement. N'ayons pas peur des mots, qu'ils soient homosexuels ou qu'ils soient hétérosexuels. Rappelons les statistiques de l'INSEE : en 2006, 7 % des PACS ont été signés par des couples homosexuels, 93 % par des couples hétérosexuels. En 2007, 90 000 PACS ont été conclus par des couples hétérosexuels, c'est-à-dire la proportion de un PACS signé pour trois mariages civils célébrés. Alors je comprends que certains d'entre eux aient envie d'organiser le jour de cette signature une manifestation dans la maison des citoyens. Je dirais même que pour les couples homosexuels, j'attends que le législateur soit rapidement saisi du projet de loi relatif au Contrat d'Union Civil, souhaité par le Président de la République, qui lui aussi est favorable à une célébration en Mairie. Telle est ma position sur le fond de votre vœu, position qui est partagée par ma collègue Anne-Charlotte Buffeteau, qui souhaite être associée à mon propos.

Sur la forme maintenant. J'exprime seulement deux réserves : d'une part le terme de Baptême Républicain, couramment employé et repris ici dans le vœu proposé par la gauche, me gêne, voire me heurte. Nous devons nous abstenir d'employer des termes très symboliques, empruntés au lexique religieux, qui pourraient blesser les membres d'une communauté religieuse. Je souhaiterais que le terme de « baptême républicain » soit remplacé par l'expression plus appropriée à mon sens de « parrainage civil ».

D'autre part, la salle des Mariages ne doit pas être exclusivement celle qui doit accueillir ces manifestations de PACS et de parrainage civil, celles-ci doivent pouvoir se tenir dans une salle en Mairie en fonction des disponibilités matérielles et humaines. En conséquence, et pour expliquer mon vote et celui de ma collègue, si vous acceptez de modifier le vœu en ce sens, c'est-à-dire de remplacer le terme de « baptême républicain » par celui de « parrainage civil » d'une part, et d'autre part de ne pas préciser que ces manifestations doivent se tenir dans la salle des Mariages, ma collègue Anne-Charlotte Buffeteau et moi-même acceptons de voter ce vœu. En revanche, si vous ne le modifiez pas, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac souhaite répondre. Monsieur Dargent ?

Gilles Alayrac : Monsieur le Maire, chers collègues, la demande de notre collègue me paraît tout à fait fondée, il ne s'agit pas ici de heurter les convictions de qui que ce soit. Nous y donnons une suite favorable.

Monsieur le Maire : Bien, comment amendez-vous ce vœu ?

Claude Dargent : Dans le sens que vient de dire Madame Poirault-Gauvin.

Monsieur le Maire : Le sens est une bonne chose mais le contenu. Je voudrais avoir de la part de l'auteur du vœu, je pense qu'il s'agit de Monsieur Alayrac mais si c'est Monsieur Dargent, cela ne me gêne pas, les phrases précises pour que nous soyons appelés à voter sur des textes précis. Pouvez-vous nous dire ce que vous modifiez dans votre vœu au niveau de la terminologie précise ?

Gilles Alayrac : Nous proposons donc de remplacer le terme « les baptêmes républicains » par le terme « les parrainages civils » et dans le dernier alinéa :

« que les cérémonies de PACS et de baptêmes républicains - remplacé par parrainages civils - aient lieu dans une salle de la Mairie du 15^{ème} arrondissement ».

Monsieur le Maire : Donc nous allons nous prononcer sur ce vœu. A moins qu'il y ait d'autres interventions ? Non.

Nous votons sur l'amendement d'abord. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Et qui est contre ?

Sur le vœu ainsi amendé. Qui est pour ? Levez le bras ceux qui veulent voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie. Nous en avons fini avec notre Conseil.

Un certain nombre d'informations néanmoins pour terminer. S'il vous plaît, la séance n'est pas tout à fait terminée, si vous sortez, sortez en silence.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 30 juin.

La modification du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, qui me paraît nécessaire, plus que jamais, est reportée à septembre afin d'intégrer certaines propositions qui émanent de la DDATC, puisqu'un projet vient d'être diffusé par la Mairie de Paris pour servir de base de travail. Nous allons donc l'examiner avec la Commission du Règlement Intérieur, qui va se réunir.

Pour ce qui concerne le réseau Vélib', les internautes ont pu donner leur avis sur ce projet, sur le site de la Mairie. La liste des propositions faites par la Direction de la Voirie et des Déplacements dans une lettre de Madame Lepetit, l'Adjoint compétente, a été modifiée par l'étude sur place des Adjointes du 15^{ème} qui ont vérifié chacun des 49 points prévus. Une réunion organisée la semaine dernière, autour de Monsieur Lefèvre et du responsable de la Voirie à la Mairie de Paris, a donné lieu à des propositions qui ont permis de préserver un certain nombre de places de stationnement supplémentaires et dont vient d'être informée Madame Lepetit.

Pour le renouvellement des Conseils de quartiers, j'appelle encore nos concitoyens à se déclarer candidats ainsi que les associations. Nous avons à ce jour environ 600 candidatures qui se sont déclarées.

Plusieurs manifestations en Mairie sont prévues :

- le 12 juin à 19 heures dans la Salle des Fêtes, nous recevrons les nouveaux naturalisés,
- le 17 juin à 18 heures 30 : cérémonie au Monument aux Morts,
- le 18 juin à 18 heures : réception des élèves méritants des collèges de l'arrondissement,
- le 19 juin à 18 heures 30 : remise des médailles du travail,
- le 24 juin à 19 heures 30 : réunion publique sur l'évolution des parc Citroën,
- le 1^{er} juillet à 18 heures : tirage au sort des représentants des Conseils de quartiers.

Voilà les informations que je voulais vous délivrer. Je lève la séance. Merci.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris